



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 06/10/2014	Séance du lundi 29 septembre 2014 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 29 septembre 2014 à 19h30 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ **R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 26/06/14**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur André AVIS comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 26 juin 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ **R. 0.2 - Adoption du Règlement Intérieur de la CAGB**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le règlement intérieur de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 0.3 - Modification de l'indemnité de fonction d'un membre du Bureau

A la majorité, 6 abstentions, le Conseil de Communauté fixe le taux de l'indemnité de fonction brute mensuelle attribuée à Mme Martine DONEY, 13^{ème} Vice-Présidente de la CAGB, à 18,58 % de l'indice brut 1015.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 110 Contre : 0 Abstentions : 6

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Décision Modificative n°2 - 2014

A la majorité, 2 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de décision modificative n°2 au titre du budget 2014 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 114 Contre : 2 Abstentions : 2

↳ R. 1.1.2 - Augmentation des tarifs de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

A la majorité, 5 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'application, pour l'année 2015, d'une augmentation de 5 % aux tarifs en vigueur de la taxe sur les surfaces commerciales.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 5 Abstentions : 2

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste à temps complet de chargé de gestion administrative du CRR, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- la suppression en parallèle d'un poste à temps complet de secrétaire de scolarité relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- la modification en conséquence de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques et du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2014

M. SCHAUSS ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB :
 - au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 41 655 € pour l'année 2014,
 - au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 12 500 € pour l'année 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir pour le versement de ces subventions et tout acte nécessaire à leur réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - Fonds Régional d'Innovation - FRI2 - Soutien au projet de la Société ARTERIAL REMODELING TECHNOLOGIES (ART)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 25 000 € à la société ART,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.3 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la Sarl CORIUM et à la SCA Fruitière de Fontain

Mme DONEY ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation :
 - une aide de 17 000 € à la SARL CORIUM DEVELOPPEMENT pour réaliser son projet de développement sur la zone du Noret à Mamirolle,
 - une aide de 75 000 € à la SCA FRUITIERE DE FONTAIN pour réaliser son projet de développement sur la commune de Fontain,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - ZAE « Nord Portes de Vesoul »- Vente du lot I pour l'implantation du projet ECOPOLE MM. BLESSEMAILLE, BODIN et SCHAUSS ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente du lot I de la ZAE « Nord Portes de Vesoul », correspondant à une emprise approximative de 5 647 m², au profit de la sedD, sur la base d'un prix de 53,50 € HT/m²,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et autres documents relatifs à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.5 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2013 - Avenant n°3

MM. BLESSEMAILLE, BODIN et SCHAUSS ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2013 pour un montant de 15 749 857 € HT au lieu de 15 636 605 € HT (+ 113 253 €),
- se prononce favorablement sur le montant révisé de la participation globale de la collectivité à la concession à 4 978 857 € au lieu de 4 617 533 € (+ 361 324 € HT),
- se prononce favorablement sur le versement d'une participation d'équilibre de la collectivité à hauteur de 900 000 € HT en 2014,
- se prononce favorablement sur le financement des fonds de concours à supporter par la 2^{ème} tranche de la ZAC et correspondant à des dépenses indissociables à celles qui doivent être engagées dans le cadre de l'aménagement de la 1^{ère} tranche de la ZAC (concession) et sur le versement, en 2014, de 248 684 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 au traité de concession.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.6 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - Bilan d'activité 2013 et soutien aux activités 2014

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un soutien financier à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour un montant total de 12 000 € par an,
- se prononce favorablement sur la convention, pour les années 2014 à 2016, prévoyant un financement par la CAGB à hauteur de 800 € par projet dans la limite de 12 000 € par an,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.7 - Service d'Emergence - Participation du Grand Besançon - Convention avec BGE

MM. BLESSEMAILLE et FELT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la poursuite du service d'émergence à compter du 1^{er} septembre 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.8 - Participation des membres de la CAO de la CAGB aux Commissions d'attribution des marchés passés par les SEM et SPL dont elle est actionnaire

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la CAGB aux commissions ad hoc d'attribution des marchés passés dans le cadre de concessions publiques par les SEM et SPL dont la CAGB est actionnaire.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 116 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 3.9 - Rapport d'activités 2013 sur la DSP relative à la gestion des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation

MM. BLESSEMAILLE et FELT ne prennent pas part au vote.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2013 de BGE Franche-Comté pour l'exploitation des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Fonds Isolation et Energies Renouvelables - Evolution du cadre d'application

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les propositions d'évolution, le cadre d'application et la nouvelle dénomination du « Fonds Isolation et Energies pour les communes ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.2 - Fonds Isolation et Energies Renouvelables - Attribution de subventions aux communes d'Audeux et Morre

Mmes GALLIOU et MARTINET et M. CAYUELA ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de :
 - 2 268,40 € à la commune d'Audeux pour la réalisation des travaux d'isolation des combles du logement communal,
 - 5 632,50 € à la commune de Morre pour la réalisation des travaux de création de 2 logements dans l'ancienne auberge,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.3 - Convention de partenariat entre le Grand Besançon et les bailleurs sociaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'embauche d'un emploi d'avenir pour l'accompagnement à la gestion des déchets en habitat collectif,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre, ainsi que tout acte y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Programmation de droit commun 2014 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics - Subventions sur crédits délégués de l'Etat et sur fonds propres du Grand Besançon

Mmes JARROT, JOLY, POISSENOT et ROCHDI et MM. BODIN, CURIE, OMOURI et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les 4 demandes d'agrément et de financement déposées par Grand Besançon Habitat et Habitat 25 pour un montant total de 76 925,15 € sur les crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2014,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur les crédits CAGB en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Grand Besançon Habitat et d'Habitat 25 pour un montant total de 317 549 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.2 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2014)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2014, pour un montant total de 11 247, 15 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.3 - Programme de l'opération de construction du premier terrain familial à Besançon, quartier Montboucons

A la majorité, 18 contre et 14 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de réalisation d'un terrain familial à Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Doubs et de l'Etat.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 87 Contre : 18 Abstentions : 14

↳ R. 5.4 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements (subventions > à 10 000 €)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces 4 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 33 949 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.5 - Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement de logements locatifs communaux (PALULOS) à Mamirolle

Mme MARTIN et M. HUOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution :

- de 4 agréments de type PALULOS au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat,
- d'une subvention de 20 000 € au titre des aides du Programme Local de l'Habitat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.6 - Programme d'Actions Territorial 2014 - Gestion des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Programme d'Actions Territorial 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Débat sur le projet stratégique Centre Franche-Comté et le volet urbain FEDER

Le Conseil de Communauté :

- prend connaissance et débat des premières bases du projet stratégique Centre Franche-Comté (diagnostic, grands objectifs territoriaux, axes d'intervention),
- prend connaissance des enjeux de mise en œuvre du volet urbain FEDER qui permettra, pour partie, de concrétiser la stratégie Centre Franche-Comté.

↳ R. 6.2 - Adhésion au Forum transfrontalier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2019, se prononce favorablement sur l'adhésion du Grand Besançon au Forum transfrontalier de l'Arc jurassien, moyennant une cotisation annuelle de 800 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

R. 7.1 - Bilan convention Grand Besançon - Office de Tourisme 2013 et convention 2014

Mme GERDIL-DJAOUAT et MM. MORTON et PRALON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 75 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon au titre de l'année 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

R. 2.1 - Voie en site propre gare Viotte - Témis - Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « réduire la pollution pluviale » de l'Agence de l'Eau RMC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve, dans le cadre du projet de voie en site propre du Transport en Commun entre la gare Viotte et le pôle d'échange Temis, la réalisation en tout ou partie des aménagements relatifs aux eaux pluviales envisagés sur le linéaire, pour un montant maximum de 2,06 M€,
- approuve la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, à hauteur de 50 % et pour un montant de 1 M€ d'aide dans le cadre de l'appel à projet lancé pour développer des techniques de rétention à la source,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention et effectuer l'ensemble des démarches et actions relative à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

R. 2.2 - Nouvelle Boutique Mobilignes - Convention d'exploitation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de gestion et d'exploitation de la nouvelle boutique intermodale MOBILIGNES,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tous documents y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

R. 2.3 - Convention relais de l'actuelle Boutique Mobilignes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention transitoire « Boutique Transports » pour l'année 2014 jusqu'à la date de mise en service de la nouvelle boutique intermodale Mobilignes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tous documents y relatifs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.4 - Convention d'échange d'informations Voyageurs PEM Besançon Viotte

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention d'échange d'informations voyageurs - PEM Viotte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.5 - Rapport d'activité 2013 sur la DSP Transports urbains

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2013 sur la DSP Transports urbains.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.3 - Motion pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat et de l'arrêt des services rendus par l'Etat central pour le compte des communes dans le cadre de l'Administration du Droit des Sols (ADS)

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette motion visant à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat et de l'arrêt des services rendus par l'Etat central pour le compte des communes dans le cadre de l'Administration du Droit des Sols (ADS).

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 0 Abstentions : 2

Conseil de Communauté

Séance du lundi 29 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) **Beure** : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISSON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Orianne DELAGUE **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Pascale HANUS **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray** : M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : Mme Christine BITSCHENE **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY **François** : M. Eric PETIT **Montfaucon** : Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Saône** : Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT

Secrétaire de séance : M. André AVIS

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, MP. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, MJ. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, YM. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

Mandataires : Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, JY. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), JP. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du lundi 29 septembre 2014

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

<u>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</u>	14
<u>Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 26 juin 2014</u>	14
<u>Rapport n°0.2 - Adoption du Règlement Intérieur de la CAGB</u>	15
<u>Rapport n°0.3 - Modification de l'indemnité de fonction d'un membre du Bureau</u>	16
<u>Information n°0.4 - Présentation du Bureau de la CAGB</u>	16
<u>Commission n°01 : Finances, Ressources humaines, Communication et aide aux communes</u>	17
<u>Finances</u>	17
<u>Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°2 - 2014</u>	17
<u>Rapport n°1.1.2 - Augmentation des tarifs de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</u>	19
<u>Ressources humaines</u>	21
<u>Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents</u>	21
<u>Commission n°03 : Économie, Emploi-insertion, Enseignement supérieur et Recherche</u>	21
<u>Rapport n°3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques et du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2014</u>	21
<u>Rapport n°3.2 - Fonds Régional d'Innovation - FRI2 - Soutien au projet de la Société ARTERIAL REMODELING TECHNOLOGIES (ART)</u>	22
<u>Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la Sarl CORIUM et à la SCA Fruitière de Fontain</u>	23
<u>Rapport n°3.4 - ZAE « Nord Portes de Vesoul » - Vente du lot I pour l'implantation du projet ECOPOLE</u>	23
<u>Rapport n°3.5 - ZAC Parc Tertiaire gare Besançon Franche-Comté TGV - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2013 - Avenant n°3</u>	24
<u>Rapport n°3.6 - Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) - Bilan d'activité 2013 et soutien aux activités 2014</u>	25
<u>Rapport n°3.7 - Service d'Emergence - Participation du Grand Besançon - Convention avec BGE</u>	25
<u>Rapport n°3.8 - Participation des membres de la CAO de la CAGB aux Commissions d'attribution des marchés passés par les SEM et SPL dont elle est actionnaire</u>	26
<u>Rapport n°3.9 - Rapport d'activités 2013 sur la DSP relative à la gestion des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation</u>	26
<u>Commission n°04 : Développement durable</u>	27
<u>Rapport n°4.1 - Fonds Isolation et Énergies Renouvelables - Évolution du cadre d'application</u>	27
<u>Rapport n°4.2 - Fonds Isolation et Énergies Renouvelables - Attribution de subventions aux communes d'Audeux et Morre</u>	28
<u>Rapport n°4.3 - Convention de partenariat entre le Grand Besançon et les bailleurs sociaux</u>	28

<u>Commission n°05 : Habitat politique de la Ville et gens du voyage</u>	28
<u>Rapport n°5.1 - Programmation de droit commun 2014 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics - Subventions sur crédits délégués de l'État et sur fonds propres du Grand Besançon</u>	28
<u>Rapport n°5.2 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2014)</u>	29
<u>Rapport n°5.3 - Programme de l'opération de construction du premier terrain familial à Besançon, quartier Montboucons</u>	29
<u>Rapport n°5.4 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements (subventions > à 10 000 €)</u>	39
<u>Rapport n°5.5 - Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement de logements locatifs communaux (PALULOS) à Mamirolle</u>	39
<u>Rapport n°5.6 - Programme d'Actions Territorial 2014 - Gestion des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat</u>	40
<u>Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations</u>	40
<u>Rapport n°6.1 - Débat sur le projet stratégique Centre Franche-Comté et le volet urbain FEDER</u>	40
<u>Rapport n°6.2 - Adhésion au Forum transfrontalier</u>	41
<u>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</u>	41
<u>Rapport n°7.1 - Bilan convention Grand Besançon - Office de Tourisme 2013 et convention 2014</u>	41
<u>Commission n°02 : Mobilités</u>	42
<u>Rapport n°2.1 - Voie en site propre gare Viotte - Témis - Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « réduire la pollution pluviale » de l'Agence de l'Eau RMC</u>	42
<u>Rapport n°2.2 - Nouvelle Boutique Mobilignes - Convention d'exploitation</u>	43
<u>Rapport n°2.3 - Convention relais de l'actuelle Boutique Mobilignes</u>	43
<u>Rapport n°2.4 - Convention d'échange d'informations Voyageurs PEM Besançon Viotte</u>	43
<u>Rapport n°2.5 - Rapport d'activité 2013 sur la DSP Transports urbains</u>	43
<u>Questions diverses</u>	47
<u>Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil</u>	47
<u>Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil</u>	47
<u>Motion pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État et de l'arrêt des services rendus par l'État central pour le compte des communes dans le cadre de l'Administration du Droit des Sols (ADS)</u>	48

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du lundi 29 septembre 2014

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Gabriel BAULIEU puis de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h20.

M. BAULIEU. - Merci de rejoindre vos places et de suspendre vos conversations que vous reprendrez avec entrain après la séance. Je souhaite tout d'abord vous dire en ouvrant cette séance que le Président sera absent pour encore quelques instants. Vous savez que nous avons accueilli cet après-midi le chef du Gouvernement accompagné de deux ministres, qu'il est important dans le fonctionnement de la République que le Gouvernement se déplace sur les territoires, marquant ainsi l'intérêt qu'il porte à ce qu'il s'y passe, et d'entendre également les responsables de ces territoires s'exprimer après avoir présenté un certain nombre de choses. Comme c'est toujours le cas dans ce genre de circonstances, ce fut « à bride abattue », comme on dit en d'autres lieux et d'autres circonstances.

Nous avons pu passer un instant sur la création du tram, puisque nous avons fait quelques distances en tram. Ensuite, cette visite s'inscrivant dans le cadre de la rentrée universitaire, nous avons eu une halte à la cité Canot récemment rénovée, ce qui n'a échappé à aucun d'entre vous. Elle est en centre-ville et comprend plus de 160 chambres d'étudiant de très grande qualité, dont des chambres adaptées aux personnes à mobilité réduite. D'ailleurs, visitant une de ces chambres, nous avons rencontré une étudiante impressionnante de pêche, une personne victime d'un grave accident de la route en 4^e année de médecine. Elle a vécu 3 ans de rééducation avant de recouvrer une capacité suffisante pour reprendre les études progressivement. Elle a commencé à reprendre sa 4^e année l'année dernière en faisant une demi-année. Elle fait sa 2^e demi-4^e année, en espérant retrouver ainsi le rythme. Tout cela a été exposé avec beaucoup de dynamisme et de moral. Cela fait partie de ces témoignages qui donnent « la pêche ». En clin d'œil, je voulais vous le faire partager.

Nous nous sommes ensuite rendus sur le site de la Technopôle Témis, au sein de Témis Innovation, dont nous avons visité quelques espaces avec, bien évidemment, toute l'importance du pôle Recherche. Nous avons eu une présentation particulière de Femto-ST avec sa diversité, bien évidemment avec une insistance particulière sur le lien entre ce lieu et l'Université, la complémentarité entre l'Université enseignement, l'Université recherche, les transferts de technologies, un incubateur et à proximité immédiate, pépinière et hôtel d'entreprises, et à quelque distance de Témis Sciences prochainement ouvert. Ce fut un magnifique témoignage visuel de ce que nous faisons sur ce territoire, avec bien évidemment les prises de parole de notre Président, de la Présidente de Région et l'intervention du Premier Ministre soulignant son intérêt à travers cet exemple bisontin et grand bisontin pour l'enseignement supérieur, et précisément ces transferts de savoir-faire, d'imagination, de création entre la recherche et l'entreprise, et rappelant un certain nombre de dispositifs mis en place et en devenir pour que nous renforçons encore la prospérité de nos territoires dans ce sens.

Voilà quelques mots sur ce sujet, sur cette visite d'aujourd'hui. J'indique à qui ont pu avoir des regrets du différé de cette réunion, que chacun comprenne bien de manière très républicaine, que lorsque nous programmons une visite de Premier Ministre, nous n'en fixons pas les horaires et nous sommes tous invités à nous adapter. Outre le Président, nous étions quelques Vice-Présidents, j'y étais moi-même et j'en reviens à l'instant. Nous vous avons proposé de différer en espérant votre compréhension. J'ai cru comprendre ne pas l'avoir tout à fait de tous les collègues, je le regrette tout simplement dans l'esprit que je viens de rappeler.

Pour poursuivre les discussions avec le Premier Ministre sur les sujets nous intéressant - et nous en avons quelques-uns -, le Président faisait le voyage retour jusqu'à Dole Tavaux avec le Premier Ministre pour traiter d'un certain nombre de dossiers. Il faut donc valoriser toutes les minutes possibles d'échanges avec les plus hauts responsables de l'État. Il nous rejoindra donc dès que possible, c'est-à-dire après le décollage de l'avion et qu'il ait eu le temps de faire le retour. Voilà ce que je tenais à vous dire, en vous priant d'excuser l'absence de notre Président.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.I - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 26 juin 2014

M. BAULIEU. - Déclarant ouverte notre séance du Conseil Communautaire, je vous invite à nommer un ou une secrétaire de séance. C'est toujours le problème des personnes au premier rang de risquer d'être nommées. Je propose André AVIS qui essayait de se dissimuler derrière sa voisine, et qui accepte avec enthousiasme. Merci, André.

Je passe sur la vérification du quorum qui a été faite par les services à l'entrée, avec les émargements. S'agissant des pouvoirs reçus, j'ai tout d'abord quelques excusés : Émile BRIOT et Pascal DUCHEZEAU à qui nous souhaitons un prompt rétablissement (je crois qu'il a quelques problèmes de santé). Sur les personnes ayant donné pouvoir, nous avons : Thierry MORTON à Michel LOYAT jusqu'à son arrivée ; et pour toute la séance : Marie-Pierre MARQUIS à Brigitte ANDREOSSO, Jacques CANAL à Yves GUYEN, Serge RUTKOWSKI à Jean-Yves PRALON, Yves-Michel DAHOUI à Nicolas BODIN, Béatrice FALCINELLA à Danielle POISSENOT, Carine MICHEL à Danielle DARD, Yannick POUJET à Pascal CURIE, Bertrand ASTRIC à Denis JACQUIN, Philippe GUILLAUME à Catherine BOTTERON, Catherine DEMOLY à Gérard GALLIOT, Annie SALOMEZ à Jean-Marc BOUSSET, Sylvie WANLIN à Fanny GERDIL-DJAOUAT, Pascal DUCHÉZEAU à Pascale HANUS, Marie-Jeanne BERNABEU à Alain PARIS, Éric PETIT à Oriane DELAGUE, Sylvie GAUTHEROT à Yoran DELARUE, Thibaut BIZE à Elsa MAILLOT, Philippe BELUCHE à Christine BITSCHENÉ, Émile BRIOT à Christophe LIME, Alain FELICE à Jean-Paul MICHAUD. Voilà pour les pouvoirs de cette séance.

Concernant le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014, y a-t-il des observations sur ce PV ? Je n'en vois pas. Je le sou mets donc à votre approbation. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité. Bien évidemment, je vous rappelle que les délibérations, les comptes rendus et les procès-verbaux des séances du Conseil de Communauté peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon et les procès-verbaux des séances font l'objet d'un envoi électronique aux délégués via la plateforme sécurisée. Les comptes rendus succincts des séances de Conseil de Communauté peuvent également être transmis par email aux délégués qui en font la demande. Si vous le souhaitez et que vous ne l'avez pas encore formulé, faites-le tout simplement.

En ce début de séance, je souhaitais également consacrer quelques instants de mémoire et de recueillement à l'adresse de deux personnes, l'une très proche et l'autre proche simplement parce que nous partageons cette appartenance nationale. Je parle du décès de Madame Christiane BEUCLER, adjointe de la commune de Chaufontaine et je parle ensuite d'une personne dont le massacre nous a tous émus, Monsieur Hervé GOURDEL. Sur la triste nouvelle qui affecte une commune de notre Agglomération, sans doute l'avez-vous appris, Madame Christiane BEUCLER, première adjointe de la commune de Chaufontaine et conseillère communautaire suppléante, est décédée le 10 septembre dernier. Madame BEUCLER avait 65 ans, elle entamait son 4^e mandat à la mairie de Chaufontaine. Elle était très active dans la vie communale et intercommunale. Lors du précédent mandat, elle était déjà déléguée communautaire et avait siégé à la Commission « Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets » jusqu'en 2010. Alain BLESSEMAILLE, notre 3^{ème} Vice-Président et Vice-Président du secteur Est assistait aux obsèques où il représentait Jean-Louis FOUSSERET, moi-même et nous tous. Nous avons par ailleurs fait livrer une gerbe au nom du Grand Besançon et nous avons adressé le soutien de l'Assemblée des élus à son mari, à sa famille, ainsi qu'à l'équipe de Jacky LOUISON.

Bien évidemment, notre pays a été bouleversé par un autre deuil. Je nous invite à rendre hommage à Hervé GOURDEL, notre compatriote, guide de haute montagne de 55 ans, assassiné lâchement et cruellement en Kabylie par un groupe islamiste algérien le 24 septembre. Un rassemblement silencieux a été organisé en sa mémoire à Besançon jeudi dernier sur l'esplanade des Droits de l'Homme, tout comme dans de nombreuses villes de Franche-Comté ainsi qu'en France. De nombreux élus citoyens, hommes et femmes de toutes confessions, ont tenu à dénoncer cette barbarie et à réaffirmer la détermination du peuple français face aux terroristes, son union dans la lutte menée à l'échelle européenne et internationale pour que triomphent les valeurs de la démocratie. Nos pensées se tournent ce soir encore vers la famille de Monsieur GOURDEL, ses proches et ses amis.

En la mémoire et en respect envers ces deux personnes, l'une proche, l'autre plus lointaine physiquement, mais très proche par ce qui lui est arrivé, je vous propose d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Madame Christiane BEUCLER et de Monsieur Hervé GOURDEL.

Par ailleurs, vous avez pu constater qu'une motion intitulée « Motion pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État et de l'arrêt des services rendus par l'État central pour le compte des communes dans le cadre de l'Administration du Droit des Sols (ADS) » vous a été communiquée par email vendredi dernier et distribuée sur table. Comme le veut notre Règlement Intérieur, je vous propose que cette motion soit mise aux voix en fin de séance. J'ai reçu jusqu'à présent une observation. On souhaitait que soit ajoutée une mention renvoyant à la situation financière très délicate de l'État, ce qui bien évidemment ne suscite pas de notre part d'objection particulière, mais nous y reviendrons tout à l'heure.

Rapport n°0.2 - Adoption du Règlement Intérieur de la CAGB
--

M. BAULIEU. - Nous sommes encore en début de mandat. Nous avons donc à statuer sur notre Règlement Intérieur. Je pense que vous avez pu prendre connaissance de ce rapport de manière détaillée. Je voudrais simplement vous indiquer que ce projet ressemble beaucoup – et c'est un euphémisme – au précédent Règlement Intérieur de la CAGB pour la période 2008-2014. Ce Règlement Intérieur a également été réfléchi pour être le plus possible en concordance avec le Règlement Intérieur de la Ville de Besançon. Néanmoins, je voudrais attirer votre attention sur quelques points importants ou nouveaux.

S'agissant de la transmission dématérialisée des convocations et des rapports, les élus équipés d'une tablette pourront, dans les prochaines semaines, choisir de ne recevoir les convocations et les rapports de Conseil et Bureau (pour les élus concernés) que sous forme dématérialisée.

Nous avons statué sur le droit d'expression des élus. Le Conseil de Communauté a décidé d'un mécanisme lors de sa séance de juin dernier. Ces éléments ont été repris *in extenso* dans le projet de Règlement Intérieur qui nous est soumis ce soir.

S'agissant des indemnités de fonction, conformément aux engagements pris le 29 avril dernier, le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil pourra réduire le montant des indemnités allouées aux membres du Bureau en fonction de leur participation aux réunions. Les modalités de cette réduction seront définies par délibération.

S'agissant de la prise en charge des frais de déplacement de certains élus, nous en avons parlé en conférence des maires la semaine dernière. Suite à la demande de plusieurs élus, il sera proposé lors de la prochaine séance que la CAGB prenne en charge les frais de déplacement des Conseillers communautaires qui ne perçoivent pas d'indemnité à la CAGB ou dans leur commune. Les modalités de cette prise en charge seront précisées à cette occasion. C'est donc directement en réponse à quelques demandes que nous avons reçues et dans l'esprit de ce que nous avons échangé en conférence des maires.

Voilà ce sur quoi je souhaitais attirer votre attention s'agissant de ce Règlement Intérieur. Cela dit, y a-t-il des observations ou des interventions sur ce projet de Règlement Intérieur ? Il n'y en a pas. Je mets ce projet de Règlement aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce Règlement Intérieur est donc adopté. Je vous remercie.

Rapport n°0.3 - Modification de l'indemnité de fonction d'un membre du Bureau

M. BAULIEU. - Nous sommes directement dans l'exercice pratique des règles dont nous nous sommes dotées. Je souhaite insister sur le fait que ce n'est pas une mesure visant particulièrement la personne. C'est tout simplement l'application de la règle que nous nous sommes fixée. Un niveau d'indemnité était fixé pour les Vice-Présidents de l'Agglomération. Au regard de ce que nous avons pu connaître antérieurement avec sans doute quelque ambiguïté, il pouvait se trouver être anormal que tel ou tel Vice-Président percevant une indemnité, en perçoive très normalement une autre dans l'instance où il était délégué, où il assumait des responsabilités particulières au nom de sa délégation. Ce que nous proposons c'est tout simplement que cela soit uniformisé, que la toise – si je puis m'exprimer ainsi pour être clair – soit appliquée à tous sur la base du niveau de l'indemnité d'un Vice-Président.

En l'espèce, dans ce rapport, une Vice-Présidente, Présidente du Syndicat Mixte du SCoT, bénéficie d'une indemnité très normale dans ce cadre. Par voie de conséquence, elle se trouverait en situation de cumul d'indemnités. Elle se voit donc ajuster son indemnité à due concurrence. J'insiste beaucoup sur le fait que ce n'est pas parce que c'est elle particulièrement, mais c'est simplement la règle collective que nous nous sommes fixée.

Y a-t-il des observations particulières sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 6. Merci.

Information n°0.4 - Présentation du Bureau de la CAGB

M. BAULIEU. - Ce rapport fait l'objet d'une présentation diaporama. C'est également en réponse à des questions posées par quelques-uns d'entre vous sur la composition du Bureau et sur ce que chacun fait dans le Bureau. Je vous propose d'en faire une présentation très rapide à l'écran. Je demanderai au service que ce que nous présentons là soit communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée, afin que vous ayez cette information de manière très précise, et que nous n'y passions pas plus de temps que nécessaire.

Je vous rappelle simplement que le Bureau est composé de 15 Vice-Présidents et de 14 autres membres conseillers communautaires délégués. La répartition des membres au sein du Bureau répond aux principes fondateurs de la majorité inversée :

- 60 % représentent les 58 communes périphériques, soit 18 membres (9 Vice-Présidents et 9 conseillers communautaires) ;
- 40 % représentent la Ville de Besançon, soit 12 membres (le Président, 6 Vice-Présidents et 5 conseillers communautaires).

Vous avez le rappel de la répartition des 18 membres représentant les communes périphériques, également fonction de la population des 5 secteurs géographiques. Vous savez que nous utilisons cette référence lors de nos primaires qui ensuite conduisent à la présentation des candidats émanant des différents secteurs. Vous l'avez sous les yeux avec le tableau. Ensuite, je vais passer très rapidement parce que vous aurez en main très prochainement ce document que vous allez voir. Vous avez par Commission et domaine de compétences :

- Commission n°01 « Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes » :
 - 3 Vice-Présidents avec leurs compétences respectives : Gabriel BAULIEU, Jacques KRIEGER et Yoran DELARUE
 - 2 Conseillers communautaires délégués : Christophe LIME et Anthony POULIN ;

- Commission n°02 : « Mobilités » :
 - 2 Vice-Présidents : Michel LOYAT et Jean-Paul MICHAUD ;
 - 1 Conseiller communautaire délégué : Serge RUTKOWSKI
- Commission n°03 « Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche » :
 - 2 Vice-Présidents : Alain BLESSEMAILLE et Dominique SCHAUSS ;
 - 2 Conseillers communautaires délégués : Sylvie WANLIN, Bernard GAVIGNET et Marcel FELT ;
- Commission n°04 « Développement durable » :
 - 2 Vice-Présidents : Françoise PRESSE et François LOPEZ ;
 - 2 Conseillers communautaires délégués : Daniel HUOT et Pascal DUCHÉZEAU ;
- Commission n°05 « Habitat politique de la ville et gens du voyage » :
 - 2 Vice-Présidents : Robert STEPOURJINE et Karima ROCHDI ;
 - 2 Conseillers communautaires délégués : Fabrice TAILLARD et Alain LORIGUET ;
- Commission n°06 « Aménagement du territoire et coopérations » :
 - 2 Vice-Présidents : Pascal CURIE et Martine DONEY ;
 - 2 Conseillers communautaires délégués : Catherine BARTHELET et Fanny GERDIL-DJAOUAT ;
- Commission n°07 « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique » :
 - 2 Vice-Présidents : Jean-Yves PRALON et Elsa MAILLOT
 - 2 Conseillers communautaires délégués : Emmanuel DUMONT et Pierre CONTOZ.

Vous avez les noms et fonctions de chacun dans le tableau, ainsi que leurs compétences déléguées.

Le rôle du Bureau vous est rappelé rapidement, chacun l'a à l'esprit. Ce rôle est double : il examine et prépare les décisions qui seront soumises au Conseil et il adopte des délibérations en vertu des délégations qui lui sont accordées par le Conseil. La mise en œuvre de ce dispositif légal offre l'avantage d'alléger les séances du Conseil en nombre de délibérations, et par voie de conséquence, de dégager du temps pour permettre aux élus d'examiner, d'échanger, de débattre autour de questions stratégiques.

Le Bureau se réunit en moyenne une douzaine de fois par an, soit 2 séances pour un Conseil en moyenne. Il est amené à adopter une centaine de délibérations. Vous avez ensuite un schéma du circuit des délibérations de la CAGB, qui complète tout ce que je viens de dire et qui vous a été encore mieux exposé de manière visuelle. Cette présentation appelle-t-elle des commentaires dans l'instance ? Bien évidemment, c'est une information. Ce n'est pas un sujet soumis à débat.

Cela appelle-t-il des commentaires ? Je vous confirme que nous allons vous transmettre le document qui vient de vous être projeté. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Commission n°01 : Finances, Ressources humaines, Communication et aide aux communes

Finances

Rapport n° I.1.1 - Décision Modificative n°2 - 2014

M. BAULIEU. - Nous allons essayer d'en faire une présentation rapide avec un diaporama présentant les éléments essentiels. Cette Décision Modificative n°2 n'est pas bouleversante en soi. Outre des redéploiements de crédits, cette DM comprend :

- l'intégration de recettes, suite à la perception de rôles supplémentaires et aux notifications de nos recettes ;
- une régularisation sur les charges de personnel, suite à l'intégration d'agents du Département TIC après le 1^{er} janvier 2014 ;
- des annulations de rattachements de recettes, des opérations rentables, entre les exercices.

Au total, cette DM conduit à une réduction du recours prévisionnel à l'emprunt sur le Budget Principal de 1,2 M€. Ce qui veut dire qu'il reste 900 000 € sur le Budget Principal de recours à l'emprunt pour assurer l'équilibre, l'essentiel de l'emprunt 2014 se concentrant sur la partie « transports ».

S'agissant du Budget Principal sur l'intégration des recettes suite à la perception de rôles supplémentaires et aux notifications, vous avez tout d'abord une diminution de 92 000 € suite aux notifications DGF et allocations compensatrices. Il y a de légers ajustements dans cette DM n°2. Il faut bien retenir que cela représente une diminution de 1,6 M€ par rapport au compte administratif 2013. Vous vous rappelez que dans le budget, nous avons tenu compte de ce qui était annoncé. Nous n'avons donc ici que quelques ajustements. Mais l'évolution financière est de 1,6 M€.

S'agissant des recettes fiscales sur les éléments qui suivent, vous avez l'intégration de recettes suite à la perception de rôles supplémentaires. Dans ce domaine, nous avons une opération de DM plutôt favorable. Mais il faut se rappeler ce qui est sous le tableau : par rapport à l'exercice 2013, nous sommes en perte de 400 000 €. Il est vrai que l'exécution a mis en évidence que nous perdons moins que cela nous avait été indiqué, à la fois sur la CVAE et sur la CFE. Dans ces deux domaines où nous étions partis avec une indication prévisionnelle entre - 700 et - 800 000 €, vous voyez que ces effets sont de moindre importance, et nous nous en réjouissons. Pour autant, nous ne retrouvons pas nos recettes, alors même que nous avons poussé un peu les taux là où nous avons pu le faire.

Dans le Budget Principal, je passe sur la régularisation sur les charges de personnel. Tout est dit en une phrase. En matière de TIC, nous avons prévu les financements sur la base des personnes restées attachées à la Ville ou transférées à l'Agglomération. Dans l'exercice, nous avons eu quelques transferts supplémentaires, ce qui fait que nous verserons moins par convention à la Ville. Mais nous devons payer plus d'agents. D'où cet ajustement. Sur les annulations de rattachement, le suivi d'exécution entre deux exercices nécessite tout simplement ces ajustements comptables. Sur le redéploiement de crédits des services, il n'y a rien d'essentiel. Sur le Budget Principal, vous avez le remboursement des missions mutualisées, soit une ventilation entre le chapitre budgétaire, les charges de personnel et les charges à caractère général.

Pour l'économie et l'emploi, vous voyez l'augmentation du FIE, avec quelques besoins pour le fonds de concours destiné à la rénovation de la méridienne de l'Observatoire sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

Sur le redéploiement des crédits de service, entre projets ou entre chapitres budgétaires, je passe vite sur le budget annexe Transports, avec la subvention à la centrale d'information régionale pour 9 000 €, financée par une diminution des crédits et des marchés affréteurs. Il y a de nouvelles dépenses sur l'outillage et le mobilier, financées par une réduction des dépenses des pôles d'échanges.

Concernant la nouvelle boutique, vous avez un redéploiement de chapitre budgétaire au sein de ce projet pour 7 000 € et pour 3 000 € issus du projet « marchés affréteurs ». Il n'y a pas de modification de recours à l'emprunt ni de subvention d'équilibre au budget Transports.

Sur les crédits des services, sur le budget annexe Déchets, vous voyez une augmentation des charges de personnel suite au deuil douloureux que nous avons connu, avec le décès accidentel d'un cadre. Ses droits à indemnités justifient que nous ouvrions quelques crédits supplémentaires.

Cette Décision Modificative n°2 concourt à réduire le financement par emprunt de 1,2 M€, ce recours étant établi à un peu moins de 46 M€, dont presque 45 M€ sur le budget annexe Transports. Cela ne surprend personne compte tenu des gros chantiers de cette année 2014. Voilà la présentation de cette Décision Modificative n°2, présentation que j'ai essayé de faire rapidement. Appelle-t-elle des observations de votre part ? Je n'en vois pas.

Je mets donc aux voix. Y a-t-il des voix contraires ? J'en vois 2. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. Merci.

M. BAULIEU. - Nous proposons tout simplement d'appliquer en 2015 la dernière annualité de notre plan d'évolution de cette imposition qui, lorsqu'elle nous a été transférée par l'État, était une opération parfaitement neutre, puisque l'État nous apportait un crédit et nous le reprenait à due concurrence sur la DGF. Nous avons la possibilité de faire progresser cet impôt de 20 %, à raison de 5 % / an sur 4 ans, 5 % étant le maximum. C'est le dispositif que nous avons arrêté. Nous proposons d'appliquer la dernière augmentation en 2015. Y a-t-il des observations ?

M. ACARD.- Monsieur le Vice-Président, je pense qu'il s'agit d'un double signal négatif fort envoyé dans un premier temps aux commerçants qui n'ont certainement pas besoin d'une taxe supplémentaire, quels que soient nos besoins de financement, alors qu'ils connaissent déjà les difficultés de la crise, du commerce en ligne. Il y a également un signal négatif fort envoyé aux ménages, puisqu'il faudrait être soit sot, soit naïf, pour penser que les taxes ne seront pas impactées sur les prix de vente, donc directement payées par les ménages qui eux non plus n'ont pas besoin de cela après la centaine de taxes votées par l'UMPS au pouvoir depuis maintenant quelques années. J'en ai terminé, Monsieur le Vice-Président.

M. BAULIEU. - Merci pour cette observation. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. POULIN.- Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir sur ce qui vient d'être dit. Je pense qu'il faut aussi être réaliste sur la part qu'occupe cette augmentation dans l'assiette globale payée par les entreprises. Plus globalement, sur cette taxe – et vous l'avez évoqué un peu dans l'intervention –, je pense que l'avenir n'est pas tant de savoir si elle doit augmenter, mais plutôt de quelle façon elle doit évoluer. Il y a un certain nombre de critères, et le critère de surface notamment aujourd'hui n'est plus tout à fait le plus pertinent pour éviter l'étalement des surfaces commerciales. Il faudrait prendre d'autres critères, d'autres dimensions.

Je pense que nous avons un message à porter de ce côté. J'aimerais, et c'est un souhait que nous puissions discuter des évolutions les années suivantes, que ces montants soient davantage fléchés sur des missions en lien avec la biodiversité et la protection de la biodiversité. Là, c'est une prise de position. Mais je pense qu'il faut arrêter de répéter un discours un peu suranné en la matière, puisqu'ici, nous ne sommes pas du tout sur cette logique que vous décrivez.

M. BAULIEU. - Merci pour ces précisions et cette expression de position. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. MOUGIN.- Je voulais justement prendre la parole pour demander qui paiera l'addition à la fin. Ce sera le consommateur. Ce seront toujours les petits salaires. Évidemment, j'entends bien le discours fait ici. Mais la fin de la chaîne, c'est toujours les petits. Donc, les petits n'ont pas à toujours « trinquer ». Leurs revenus n'augmentent pas de 5 %. Je pense surtout à eux. Merci.

M. BAULIEU. - Je ne souhaitais pas répondre particulièrement. Mais les compléments d'intervention m'y conduisent. Nous pouvons tous dans cette Assemblée, nous donner les rôles un peu faciles, lorsque notamment nous allons rechercher la ressource qui, bien évidemment, sort de la poche de quelqu'un et je n'ai pas d'objection à faire là-dessus. Sur les déclinaisons, qui sera le payeur final ? Il faut quelquefois mettre quelques nuances sur les impôts de ce type notamment. Fort heureusement, les temps sont difficiles sur un plan économique, mais nous savons tous que si nous avons des entreprises en difficulté, nous avons aussi des entreprises très florissantes dans notre Agglomération. Nous nous en réjouissons d'ailleurs d'en avoir aussi de cette seconde catégorie. Nous devons dans notre responsabilité d'élus assumer celle qui consiste à aller chercher la ressource pour précisément engager des dépenses en matière d'investissement ou de service. Nous allons toujours être tous d'accord pour dire qu'il faut en faire plus, toujours. Nous le savons, il faut investir plus, il faut accompagner plus, etc. Nous sommes toujours d'accord sur le « toujours plus ».

Les amis, il faut apprendre à être aussi des élus qui assument l'un et l'autre. Notre responsabilité politique est précisément d'arbitrer entre les deux et d'assumer l'un et l'autre. Si je propose au nom du Bureau ce soir de voter cette délibération, avec le plus grand respect que j'ai pour les points de vue que vous avez exprimés, c'est tout simplement parce que nous assumons effectivement ce choix d'aller chercher la ressource jusqu'à un certain niveau pour pouvoir agir. Il n'est pas nécessaire que je reprenne l'ensemble des politiques que nous conduisons, nous le faisons régulièrement, notamment en débat d'Orientations Budgétaires. Ce serait sans doute aussi vous faire offense que de le rappeler. Mais sur le plan économique, nous étions tout à l'heure au cœur de la Technopôle Témis. C'est vrai que nous, Agglomération, ainsi que d'autres collectivités, l'État, voire l'Europe participent aux investissements. La Présidente de Région indiquait que Témis Sciences, magnifique équipement pour notre territoire, sera financée à 50 % par des crédits européens qui sont aussi les nôtres. Nous savons de quoi sont constitués les crédits d'Europe, mais il est important que nous en ayons des retours.

Ce que nous faisons en matière d'accompagnement des entreprises, y compris celles qui débutent, lorsque nous les accompagnons au sortir de l'incubateur avec la pépinière ou l'hôtel d'entreprises, il est extrêmement important que nous soyons là. Et nous sommes là avec les crédits que nous allons chercher. Je vois le Président du SMAIBO qui est là, mais c'est seulement pour dire qu'il y a plusieurs types de zone, qu'il est en plein chantier sur la zone de l'Échange que nous connaissons tous, près de l'échangeur ouest de l'autoroute. En gros, le bilan de départ de la zone d'activité était de 20 M€ pour 10 M€ payés par ceux qui achèteront les terrains. Aujourd'hui, il a raison, les choses ont évolué en matière de tarif. Je voudrais simplement reprendre ces chiffres pour dire que nous en sommes, dans ce cas de figure, à proposer des sites d'accueil aux entreprises à la moitié du prix de revient. Ce sera donc même moins que cela au bilan final. C'est aussi cela accompagner l'économie, et il faut aller chercher la ressource. C'est ce que je vous propose de faire aussi ce soir, sans prendre trop de temps. Voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. MOUGIN.- Pour répondre à Monsieur POULIN, je suis désolé, je n'ai rien compris. Nous aurons l'occasion d'en reparler, j'en suis convaincu. Monsieur le Vice-Président, oui, j'entends bien. Heureusement et Dieu merci, des entreprises fleurissent encore dans le Grand Besançon, et j'en suis le premier ravi. C'est quand même un peu l'arbre qui cache la forêt, vous en conviendrez. On ne peut pas non plus dire dans cette assemblée que tout va bien, que tout le monde est beau, tout le monde est gentil, et que tout le monde fonctionne à merveille.

M. BAULIEU. - Je vous laisserai responsable de cette qualification, puisque ce n'est pas celle que j'ai utilisée.

M. ACARD.- Sur les 5 % d'augmentation, parce qu'il s'agit de cela, vous discutez d'on ne sait pas trop de quel sujet, de macro économie, alors qu'au final, on arrive à voter une augmentation de taxe de 5 %. Je pense qu'il faut juste remettre les choses dans un contexte. Cela reste une augmentation beaucoup trop forte dans le contexte actuel.

M. BAULIEU. - C'est votre point de vue, merci. Je mets cette délibération aux voix.

M. LIME.- En 10 secondes. Il faudrait simplement reprendre les taxes depuis 10 ans. Cela ne veut rien dire, 5 %. J'ai souvenir - mais je ne suis pas complètement sûr et je parle sous ton contrôle -, que la suppression de la taxe professionnelle depuis 10 ou 15 ans avait tout particulièrement favorisé les surfaces commerciales.

J'ai ce souvenir-là, je n'en suis pas complètement sûr, mais j'avais en tête une diminution de 4 ou 5 fois de la TP, y compris sa suppression. Je pense qu'aujourd'hui, l'augmentation de 5 % par rapport à la suppression de la taxe professionnelle n'a rien à voir en termes de montant. Cela veut dire qu'il faut relativiser les 5 % par rapport à ce qui était payé il y a 10 ou 15 ans et ce qui est payé aujourd'hui.

M. BAULIEU. - On peut ajouter cela s'agissant de la taxe professionnelle. Ce sont notamment des activités qui emploient beaucoup de main d'œuvre et la suppression de la base salaire avait été un avantage considérable, pour ne pas faire d'autres commentaires.

Cette fois-ci, je peux mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? J'en vois 5. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. Merci.

Ressources humaines

Rapport n° 1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents

M. BAULIEU. - Dans le cadre de l'évolution des missions au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional, il est proposé la transformation d'un poste de secrétaire de scolarité (catégorie C) en un poste de chargé de gestion administrative (catégorie B). C'est pour renforcer nos moyens en matière de gestion de notre projet d'établissement sous son volet de gestion interne. Y a-t-il des demandes d'explication ou des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Commission n°03 : Économie, Emploi-insertion, Enseignement supérieur et Recherche

Rapport n°3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -
Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques et du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2014

M. BAULIEU. - Ne prendront pas part au vote Messieurs FOUSSERET et SCHAUSS. La parole est à Alain BLESSEMILLE.

M. BLESSEMILLE.- Vous connaissez tous le principe des pôles de compétitivité. Il s'agit de stimuler l'innovation par des actions collectives afin d'améliorer les performances et la compétitivité d'une filière. Le principe repose sur le rapprochement des entreprises, des laboratoires de recherche et de la formation, permettant ainsi à des PME d'avoir accès à des chercheurs de haut niveau, mais aussi de trouver les solutions pratiques, concrètes, à des questions industrielles de base pour développer un produit ou une solution. L'ambition du Pôle est d'être au cœur de l'Europe dans l'action pour la fédération, l'animation, l'attractivité, le rayonnement et la mondialisation de la filière des microtechniques, tout en privilégiant un ancrage fort sur notre bassin. À ce titre, le salon Micronora qui vient de fermer ses portes et dont il faut saluer l'excellent cru avec plus de 15 000 visiteurs, ce qui est exceptionnel pour un salon professionnel de ce type, illustre parfaitement le sujet de ce soir.

Il y a 5 domaines d'actions stratégiques dans ce cadre des microtechniques, à savoir :

- le luxe (horlogerie, bijouterie, accessoires métalliques pour la maroquinerie) ;
- la santé (dispositifs médicaux et e-santé adaptés à la télémédecine) ;
- les microsystèmes (miniaturisation des systèmes) ;
- l'aéronautique (spatial et défense) ;
- les procédés microtechniques (micro-moulage, micro-injection, micro-usinage de haute précision, micro-manipulation, etc.)

S'agissant du Pôle Véhicule du Futur, les liens entre les microtechniques et l'automobile sont nombreux, et les entreprises du Grand Besançon spécialisées dans la micromécanique et le travail des métaux interviennent sur le marché de l'automobile. Dès lors, la politique de soutien aux pôles du Grand Besançon se devait de s'adresser également au Pôle Véhicule du Futur qui a la particularité de couvrir deux régions, Franche-Comté et Alsace. Il est à noter que PMA soutient de façon homothétique le Pôle des Microtechniques.

Nos laboratoires, en particulier Femto-ST, sont impliqués dans l'innovation sur les véhicules. Vous avez dans le rapport les axes stratégiques du contrat de performance du Pôle.

En conclusion, il vous est demandé de délibérer sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 41 655 € pour 2014, et au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 12 500 € pour cette même année 2014.

M. BAULIEU. - Merci, Alain, pour cette présentation. Vous l'avez en tête pour les anciens, les nouveaux élus peut-être moins. Mais ces échanges de bons procédés et de contributions financières restant modestes, nous apportons notre petite pierre à l'édifice entre les deux Pôles des Microtechniques réciproques entre la CAGB et PMA. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

<p>Rapport n°3.2 - Fonds Régional d'Innovation - FRI2 - Soutien au projet de la Société ARTERIAL REMODELING TECHNOLOGIES (ART)</p>
--

M. SCHAUSS.- Je vous rappelle peut-être en deux mots, avant de présenter le dossier, ce qu'est le principe du Fonds Régional d'Innovation. Il s'agit d'octroyer une aide ou une avance remboursable à une entreprise qui a besoin d'un coup de pouce pour développer une innovation technologique sans obérer sa capacité financière, tout en améliorant sa compétitivité, puisqu'elle se lance dans un projet d'innovation.

Le dossier qui vous est ici proposé concerne la société ART créée en 2001 à Besançon par trois scientifiques issus du monde universitaire. Cette société conçoit et développe des « stents » biorésorbables. Ces « stents », petits dispositifs implantés dans les artères, ont une durée de vie plus courte que d'autres produits sur le marché, ce qui permet à l'artère de retrouver plus vite ses propriétés biomécaniques (18 à 24 mois, contre 36 à 48 mois pour les produits concurrents).

Le programme de recherche qui fait l'objet de ce FRI concerne par ailleurs le développement d'un « stent » ultra fin, alors que les « stents » biorésorbables sont en général plus épais que les « stents » mécaniques classiques. Derrière cette innovation, il y a un enjeu de santé publique énorme, puisque l'on compte 17,3 millions de morts par an dus aux maladies cardio-vasculaires, dont 7,3 liés directement aux pathologies coronariennes. Le marché de ce type de produit est considérable : il est évalué à 13 Md€ d'ici 2019.

Il vous est proposé une affectation de crédit à hauteur de 25 000 € sur ce projet, les autres financeurs étant BPI (Banque Publique d'Investissement) France à hauteur de 22 000 € et le Conseil Régional pour 25 000 €. Il est à noter que le montant total et éligible est de 144 286 €. Nous sommes là au cœur de l'écosystème bisontin, des microtechniques et de ses applications dans le domaine de la santé, dont nous avons vu des exemples tout à fait édifiants à Micronora.

M. BAULIEU. - Même plus que des allusions tout à l'heure avec le Premier Ministre, Dominique. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Mme ANDREOSSO.- J'ai juste une question. Je suis un peu curieuse, j'ai cherché sur Internet quelques renseignements sur cette entreprise. C'est à vérifier, mais elle aurait été rachetée en avril 2014 par une société japonaise, Terumo. Pourriez-vous nous en dire quelques mots ?

M. BAULIEU. - N'avons-nous pas d'information là-dessus. Dominique ?

M. SCHAUSS.- Non, je n'ai pas l'information sous la main. Mais nous allons regarder cela de près et nous vous communiquerons l'information.

M. BAULIEU. - Ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas prêter intérêt, y compris à des entreprises qui font partie de groupes qui ne sont pas exclusivement français. La prospérité de notre territoire, c'est aussi qu'il y a des investisseurs étrangers.

Mme ANDREOSSO.- Je voulais connaître la part japonaise par rapport à la part française dans cette société.

M. BAULIEU. - Les éléments seront recherchés et vous seront communiqués. Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas.

Je mets donc ce projet aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique -
Aide à la Sarl CORIUM et à la SCA Fruitière de Fontain

M. BAULIEU. - Martine DONEY ne prend pas part au vote.

M. BLESSEMILLE.- La Sarl CORIUM est implantée à Franois. Elle est spécialisée dans l'étude et la réalisation de produits de luxe depuis 2006. Elle souhaite développer son activité (fabrication de produits maroquiniers, accessoires de luxe, horlogerie et lunetterie). Pour cela, elle souhaite s'installer dans la zone du Noret sur un lot de 1 500 m² et construire 400 m² de locaux destinés à la production et au tertiaire. Le coût de l'opération s'élève à 340 000 € HT. Sur la base des critères en vigueur, CORIUM peut prétendre à une aide de 17 000 €, soit 5 %. Il est à noter que ce développement permettra à la société de réaliser de petites séries qu'elle sous-traite actuellement, avec à la clé une perspective de création d'emplois de 2 à 5.

Concernant l'aide à la Société Coopérative Agricole La Fruitière Fontain, cette SCA est la seule fromagerie artisanale implantée sur le territoire du Grand Besançon. Créée en 1937, elle collecte 3,7 MI de lait par an et produit 330 t de comté. La mise en conformité et le besoin de développement de La Fruitière nécessitent la construction d'un nouvel atelier de transformation couplé avec un magasin de vente au détail. L'ensemble du projet de 1 200 m² sera installé à proximité de la société CORNU SA, autre antenne agroalimentaire de l'Agglomération. Le coût de l'opération (foncier et construction) s'élève à 3 525 000 € HT. L'aide possible de 5 % s'élève à 176 250 €, plafonnée à 75 000 €. Je vous propose d'accorder ces deux subventions à ces deux sociétés.

M. BAULIEU. - Merci pour cette présentation. Il y a une demande de parole.

M. CONTOZ.- À plusieurs reprises, et notamment lorsque nous avons travaillé sur le projet 2030, nous avons dit sur le Plateau, que le Plateau de Saône pouvait être un lieu d'accueil d'activité agroalimentaire, notamment du fait de la présence de l'ENIL (École Nationale d'Industrie Laitière) de Mamirolle. Je crois que ce grand et beau projet de Fontain, à côté de chez CORNU, démontre qu'il faut continuer d'aller dans ce sens.

M. BAULIEU. - Merci pour cette précision à caractère local. Peut-être que la personne la plus locale ne voulait pas s'exprimer. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Je mets donc ce projet aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°3.4 - ZAE « Nord Portes de Vesoul » -
Vente du lot I pour l'implantation du projet ECOPOLE

M. BAULIEU. - Ne prendront pas part au vote Messieurs BLESSEMILLE, BODIN et SCHAUSS.

M. BLESSEMAILLE.- L'objet du rapport consiste à vous proposer la vente du lot I d'une contenance de 5 647 m² à la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) sur la base d'un prix de 53,50 € HT le m², ce qui est conforme à l'estimation du service des domaines, pour un montant global de 302 114,50 €, à laquelle il conviendra d'ajouter la TVA et les frais de transaction. Il est prévu d'installer 2 lots sur cette zone, dont l'un d'une surface de 1,5 ha. Ce 1^{er} lot servira d'assiette au projet ÉCOPÔLE constitué d'un bâtiment qui accueillera un pôle de formation au rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage. La proximité du lycée Pierre-Adrien Pâris et du CFA constitue un centre d'intérêt pour la FRTP. Cette opération immobilière est portée par la SedD. Je vous propose donc de valider cette vente à la FRTP.

M. BAULIEU. - Merci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce projet aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°3.5 - ZAC Parc Tertiaire gare Besançon Franche-Comté TGV -
Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2013 - Avenant n°3

M. BAULIEU. - Ne prendront pas part au vote Messieurs BLESSEMAILLE, BODIN et SCHAUSS.

M. BLESSEMAILLE.- En résumé, l'opération d'aménagement de la ZAC Parc Tertiaire gare Besançon Franche-Comté TGV, récemment dénommée « Nouvelle Ère », fait l'objet d'une concession signée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la SedD le 7 mars 2011. Il s'agit de prendre acte du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) et d'approuver le bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2013. Le bilan prévisionnel accuse une hausse par rapport au bilan initial annexé au Traité de concession, due notamment à l'augmentation des coûts de travaux VRD et au lancement de la commercialisation du premier bâtiment. Globalement le bilan prévisionnel est porté à environ 15 749 857 € HT, contre 15 636 605 € HT au précédent CRAC. L'effort financier de la collectivité est porté à 4 978 857 € HT, soit une augmentation de 361 324 € HT. L'avenant n°3 traite notamment de ces augmentations et du versement en 2014 des fonds de concours 2^e tranche « mesures compensatoires et renforcement de réseaux ».

M. BAULIEU. - Merci pour cette présentation résumée, Alain, sur cette zone dont vous connaissez l'importance stratégique pour l'Agglomération. Dans un contexte de réalisation qui n'est pas simple, et vous le savez tous, nous avons jugé stratégique d'installer une zone d'activité à proximité de la gare TGV. Mais à la fois la gare et notre zone sont sur un site assez particulier en matière de conditions d'accueil, puisqu'il s'agit de zones humides. Nous avons multiplié les précautions pour qu'à tous égards, y compris en termes de compensation, nous répondions parfaitement au cahier des charges s'appliquant à ces zones. Il faut maintenant donner le coût d'envoi. Ce n'est pas directement l'objet du CRAC que nous examinons ce soir, mais j'insiste pour que nous puissions démarrer la première construction.

D'ailleurs, lorsque vous allez à la gare, un panneau indiquant « ici, prochainement, construction d'un bâtiment » le signale. Ce projet de construction devrait démarrer très prochainement. Nous avons besoin de ce site pour compléter et maintenir à niveau notre offre de sites d'accueil dans l'Agglomération, sur un site proche de la gare TGV dont nous avons pu voir en d'autres lieux que passés le temps de mise en route, ils connaissent un véritable succès.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce projet aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°3.6 - Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) -
Bilan d'activité 2013 et soutien aux activités 2014

M. FELT.- Rapidement, je rappelle que l'ADIE est l'aide des personnes exclues du système bancaire classique qui créent leur entreprise, dans une logique de création de leur propre emploi. Sur Besançon, il faut savoir que nous soutenons l'ADIE depuis 2005 et nous sommes couverts par une convention pour la période 2011-2013. L'objet de ce rapport est notamment de proposer le renouvellement de cette convention pour 3 ans. Auparavant, il convient de rappeler les activités de l'ADIE en 2013. Ce sont 194 personnes qui ont pris contact, des financements relativement stables en 2013 par rapport à 2012, de l'ordre de 170 000 €. Le plus important à mes yeux est le taux d'impayés, puisque pour la génération 2013, il est de 3,22 %, ce qui est relativement bas. Sur les lignes suivantes, vous constatez un taux d'insertion des créateurs de 84 %, qui tombe certes à 58 % au bout de 3 ans, mais pour des microcrédits, c'est encourageant.

Il convient de se prononcer :

- sur le renouvellement de la convention pour la période 2014-2016 ;
- sur le soutien financier de la Communauté d'Agglomération, à savoir 12 000 €/an pour 20 projets, soit 800 €/projet.

M. BAULIEU. - Merci, Marcel, pour cette présentation. En écho à ce que nous disions tout à l'heure, les petits ruisseaux font aussi les grandes rivières. Là, nous sommes sur ce registre de l'accompagnement à des projets qui peuvent apparaître comme étant modestes, mais qui ne demandent dans certains cas qu'à prospérer. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

Je mets donc ce projet aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°3.7 - Service d'Emergence - Participation du Grand Besançon -
Convention avec BGE

M. SCHAUSS.- Toujours dans la série des petits ruisseaux aux grandes rivières, le Service d'Amorçage ou d'Émergence de Projets, comme son nom l'indique, est un dispositif qui permet des créations d'entreprise dans les quartiers relevant de la politique de la Ville. Ce dispositif d'abord porté par la Ville de Besançon depuis 2001 a été repris par le Grand Besançon en 2009, après avoir été déclaré d'intérêt communautaire en 2008. Ce service assuré par une personne salariée de BGE peut s'honorer d'un beau bilan que vous avez dans le rapport. En effet, 450 personnes sont reçues par an, dont 29 créent une entreprise majoritairement dans le secteur de l'artisanat, du commerce et des services. Il est proposé de maintenir ce dispositif qui arrive à échéance le 31 août de cette année, fort d'un bilan positif.

On peut rappeler les principales missions de ce dernier :

- sensibiliser à l'entrepreneuriat ;
- détecter les personnes potentiellement créatrices d'entreprise ;
- assister les candidats à la création et mettre en lien ces derniers avec des partenaires potentiels ;
- élaborer les outils de communication pour assurer une diffusion la plus large possible de l'information ;
- mettre en œuvre et évaluer le dispositif.

Il est à noter que cette action concerne principalement le quartier de Planoise. Le montant total de cette mission est de 72 000 €/an, dont 15 000 € pris en charge par BGE, la différence étant prise en charge par le Grand Besançon. Pour l'année 2014 qui démarre au 1^{er} septembre, puisque la mission arrivait à échéance au 31 août, le montant pour la CAGB est de 19 000 € et de 5 000 € pour BGE.

Le Conseil est amené :

- à se prononcer sur la suite de ce service à compter du 1^{er} septembre 2014 ;
- à autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

M. BAULIEU. - Merci pour cette présentation. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce projet aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°3.8 - Participation des membres de la CAO de la CAGB aux Commissions d'attribution des marchés passés par les SEM et SPL dont elle est actionnaire

M. BLESSEMAILLE. - C'est un rapport que je qualifierais de formel, puisque nous vous proposons d'autoriser les SEM que sont notamment la SedD et la SAIEMB, ainsi que la SPL, notamment Territoire 25, à utiliser le support « Commission d'Appel d'Offres, Commission d'Achat » de la CAGB, avec des règles un peu différentes, mais somme toute les mêmes, pour les attributions des marchés publics.

M. BAULIEU. - Merci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets donc ce projet aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. Ce rapport est adopté à la majorité. Je vous en remercie.

Rapport n°3.9 - Rapport d'activités 2013 sur la DSP relative à la gestion des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation

M. BAULIEU. - Messieurs BLESSEMAILLE et FELT ne prendront pas part au vote.

M. SCHAUSS.- Ce rapport présente le bilan de BGE (ensemBLE pour aGir et Entreprendre, préalablement Boutique de Gestion) pour l'exploitation de la pépinière et l'hôtel d'entreprises de Témis Innovation et de la pépinière d'entreprises de Palente.

Le rapport du délégataire fait apparaître une année très favorable pour Témis Innovation, tant pour la pépinière que pour l'hôtel d'entreprises. Certains d'entre vous ont d'ailleurs pu visiter les locaux avant l'été, puisque nous avons tenu une Commission n°03 *in situ*, et nous rendre compte sur place de la dynamique à l'œuvre sur le site. De plus, nous y étions tout à l'heure avec le Premier ministre. Notez que 25 entreprises ont été hébergées dans Témis Innovation au cours de l'année 2013, ce qui représente 94 emplois sur l'année. À l'instant T, au 31 décembre, on dénombrait 19 entreprises et 71 emplois. Vous avez la liste des entreprises dans le rapport. Pour la plupart, ce sont des entreprises de haute technologie, très en phase avec notre écosystème local des microtechniques. Je pense que le nom de baptême de Témis Innovation n'est vraiment pas usurpé, puisque nous retrouvons des entreprises spécialisées dans l'optique, les dispositifs médicaux, le biomédical, la métrologie, la bijouterie/joaillerie, la robotique, les capteurs, mais aussi le génie logiciel et les jeux vidéo. Nous avons là en modèle réduit ce qui se fait de mieux sur notre bassin d'emplois, et je renvoie encore une fois à Micronora où tous ces gens-là étaient présents. Le rôle de BGE est rappelé dans le rapport. Je ne détaille pas, mais on voit bien par ses résultats que l'animation, la promotion de ces outils par BGE sont tout à fait satisfaisantes.

S'agissant maintenant de la pépinière de Palente, 2013 est aussi une année favorable avec un taux de remplissage de 84 %, soit 24 entreprises pour 47 emplois au 31 décembre 2013. Ici, la typologie est assez différente. Nous avons affaire à :

- des entreprises de service aux entreprises (conseil en communication, audit industriel),
- des entreprises de production (mécano-soudure, décolletage, bâtiment, paysagiste) ;
- des entreprises de vente (édition de logiciels, syndic de propriété, graphisme, communication).

Vous voyez que le panel est assez diversifié. Nous voyons que cette offre plus généraliste correspond à une demande de très petites microentreprises qui trouvent les services et les locaux adaptés à leur besoin, ce qui est tout à fait intéressant.

Le rapport vous présente également les comptes de l'activité du délégué qui fait apparaître un résultat positif de 33 675 €, en hausse par rapport à celui de 2012. Il est à noter que 78 % des entreprises qui sortent des deux pépinières ou de l'hôtel d'entreprises depuis 2000 sont installées sur le territoire du Grand Besançon. Nous voyons bien que cette fonction d'amorçage, d'accompagnement des petites entreprises, avec une participation des financements du Grand Besançon, bénéficie au Grand Besançon, puisqu'il y a des retombées en matière de développement économique et d'emploi.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à prendre acte du rapport d'activité de BGE Franche-Comté pour l'exploitation des pépinières et de l'hôtel d'entreprises.

M. BAULIEU. - Merci, Dominique, pour cette présentation. Cela rejoint d'ailleurs un point que nous soulignons tout à l'heure en relation avec la visite du Premier Ministre. Également en matière de devenir de notre économie, il est fondamental d'offrir ces espaces aux créateurs d'entreprise. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Le Conseil est invité à prendre acte. Prenons-nous acte ?

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Très bien, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Gaby. Je vous prie d'accepter mes excuses pour ce retard. Vous en connaissez la raison. Pendant les 45 minutes de voyage, j'ai essayé de défendre au mieux les intérêts et nos amis de la Franche-Comté. Nous avons parlé de beaucoup de choses, entre autres des baisses de dotation, aux problèmes de sécurité, des problèmes globaux. C'était donc, je crois, un moment un peu privilégié pour faire passer des messages. Ne m'en tenez pas rigueur.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Fonds Isolation et Énergies Renouvelables - Évolution du cadre d'application

Mme PRESSE.- Ce premier rapport concerne le Fonds Isolation et Énergies Renouvelables et son évolution. Ce Fonds a été créé dans le cadre du Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) afin de mobiliser les communes en leur attribuant des subventions pour la rénovation de leurs bâtiments. Nous proposons de modifier deux choses à la marge. Il s'agit premièrement de tenir compte de la mention « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les artisans travaillant dans ce domaine. C'est obligatoire depuis juillet 2014. Nous serons assez souples avec cette mesure dans un premier temps.

La seconde modification concerne le changement de porte-fenêtres sans isolation simultanée du mur contigu. À ce moment-là, le taux de subvention serait de 20 % au lieu de 50 % précédemment. Cela reste identique pour toutes les autres mesures.

Vous avez une fiche de procédure très détaillée en page 41 de l'annexe, qui vous indique la nature des travaux éligibles et les plafonds de dépenses pris en compte pour le calcul de la subvention pour les personnes intéressées au titre de leur commune. Ceci doit être voté.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds Isolation et Énergies Renouvelables -
Attribution de subventions aux communes d'Audeux et Morre

M. LE PRÉSIDENT.- Ne participent pas au vote Mesdames GALLIOU et MARTINET, ainsi que Messieurs BOURGEOIS et CAYUELA.

Mme PRESSE.- Il s'agit de l'application du Fonds Isolation pour les communes d'Audeux et de Morre. Pour la commune d'Audeux, il s'agit de réaliser des travaux d'isolation des combles d'un bâtiment communal comprenant un logement ; pour la commune de Morre, de créer des logements dans l'ancienne auberge du village. Pour Audeux, il est proposé une subvention de 2 268,40 €, et pour Morre, 5 632,50 €. Vous avez également le détail des montages financiers en annexe page 45.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Convention de partenariat entre le Grand Besançon et les bailleurs sociaux

M. LOPEZ.- Il s'agit de renforcer l'accompagnement de la collecte des déchets auprès des habitants des habitats collectifs où les choses sont plus compliquées et plus difficiles. Cette démarche permet généralement :

- de contenir les charges liées aux déchets ;
- d'améliorer le cadre de vie des habitants ;
- de les familiariser avec les consignes de tri et la redevance incitative ;
- d'entretenir des liens entre le Service Public de Gestion des Déchets et les habitants des immeubles.

Les quatre bailleurs sociaux bénéficiaires soulignent régulièrement les gains de cette opération lors des multiples rencontres. Pour renforcer ce programme, il est proposé d'embaucher, dans le cadre d'un contrat d'avenir pour un délai de 3 ans, un agent qui intégrera l'équipe de conseillers en habitat collectif. Le financement de cet agent en contrat emploi d'avenir est pris en charge par l'État pour 75 %. Le différentiel sera pris en charge par les quatre bailleurs. La convention en annexe fixe les modalités de partenariat entre le Grand Besançon et les quatre bailleurs sociaux.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de se prononcer sur l'embauche d'un emploi d'avenir pour l'accompagnement et la gestion des déchets en habitat collectif ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat politique de la Ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programmation de droit commun 2014 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics -
Subventions sur crédits délégués de l'État et sur fonds propres du Grand Besançon

M. TAILLARD.- Il s'agit d'accorder des subventions au titre de 4 opérations pour la création de 44 logements locatifs publics, 30 PLUS et 14 PLAI. Sur ces 4 opérations, 3 sont réalisées par Grand Besançon Habitat et 1 opération par Habitat 25. Il s'agit d'accorder 76 925,15 € au titre des crédits délégués à la pierre et 317 549 € au titre de la production de logements locatifs publics, crédit du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics
(programmation 2014)

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames JARROT, JOLY, POISSENOT, ROCHDI et Messieurs ALLEMANN, BONNET, CURIE, OMOURI, STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

M. TAILLARD.- Il s'agit d'une subvention pour la réhabilitation de logements publics locatifs situés à Besançon, au 8 rue Girardot, pour un montant de 11 247,15 €. Le coût de l'opération est de 604 622 €, soit 1,86 %, pour obtenir un gain de performance énergétique après travaux de 65 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.3 - Programme de l'opération de construction du premier terrain familial à Besançon,
quartier Montboucons

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre du schéma départemental 2013-2018, le Grand Besançon doit réaliser 12 terrains familiaux, dont 2 sur la commune de Besançon, ainsi qu'une aire de délestage. Par délibération en date du 19 juin 2014, le Conseil municipal de Besançon a décidé de vendre à la Communauté d'Agglomération un terrain de 550 m² rue de la Providence pour la création du premier terrain familial. Je rappelle qu'un terrain familial est un terrain sur lequel une famille de voyageurs souhaite entreprendre une étape de sédentarisation. Cette famille est choisie par le Grand Besançon parmi toutes les familles volontaires issues des aires de la Malcombe et de Pirey. Cette famille est suivie par des associations représentatives des gens du voyage, à savoir Gadjé et Julienne Javel.

Le terrain familial est clos. Une construction de 30 m² environ est édifiée sur le terrain comprenant douche, toilettes, pièce de vie, cuisine et buanderie. Le terrain peut accueillir les caravanes de la famille. La famille est locataire et paye aux prestataires les factures d'eau, d'assainissement, d'électricité, etc. Aujourd'hui, nous vous demandons :

- de vous prononcer sur la réalisation du terrain familial selon le coût des dépenses estimé à 169 680 € TTC ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions.

Je signale simplement que nous allons rencontrer les propriétaires sur ce secteur le 7 octobre prochain.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ?

Mme PESEUX.- Mes chers collègues, comme vous tous, j'ai été destinataire à l'entrée de cette Assemblée, du communiqué des riverains du chemin de la Providence dans le quartier des Montboucons à Besançon à propos de la réalisation d'un terrain familial destiné aux gens du voyage à proximité de leur habitation. Au même titre que ces habitants, mes collègues de l'intergroupe (UMP, sociétés civiles, UDI, MODEM) et moi-même nous interrogeons sur la méthode employée. En effet, lors du Conseil municipal du 19 juin, lorsque le point à propos de la cession du terrain du chemin de la Providence à la CAGB a été abordé, nous vous avons interrogé, Monsieur le Maire, sur la prise en compte préalable de l'avis des riverains sur ce projet. Vous vous êtes voulu rassurant sur ce sujet, nous amenant à voter en toute confiance cette décision prétendument avalisée par les riverains. Finalement, c'est par voie de presse le lendemain, que les habitants des Montboucons ont appris le projet.

Aujourd'hui, vous vous apprêtez à passer en force en présentant ce dossier à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire et en ne proposant une rencontre avec les riverains que le 7 octobre prochain. À quoi bon consulter quand le projet est déjà ficelé et entériné ? Pour conclure, bien des points soulevés par des habitants des Montboucons méritent d'être éclaircis : par exemple, quels précédents cette décision risque-t-elle de créer pour l'implantation sans concertation avec les populations locales de futurs terrains familiaux ? quel choix justifie l'option de terrains familiaux comme une solution adaptée à la sédentarisation ? Merci.

M. OMOURI.- Je tiens à dire une chose à mes collègues ici, à la CAGB. Je tiens à m'excuser sur un débat qui, à mon sens, était municipal au départ. Après, nous n'allons pas refaire le débat.

Par rapport à ce que dit ma collègue, je vais apporter un peu plus d'éléments : en termes de bon sens, on ne peut pas nous demander ce soir de statuer sur ce rapport et rencontrer les habitants par la suite. C'est manquer de respect si c'est pour leur dire : « Je vous ai bien entendu, mais c'est voté, passez votre chemin ».

Maintenant, je vais m'adresser à mes collègues les Maires. Je le dis ici, parce que je sais qu'un grand nombre d'entre eux est opposé aux terrains familiaux sur leur commune. Je dirais simplement ceci : si nous acceptons de voter ce rapport aujourd'hui – et chacun aura le droit de le faire –, nous ouvrons la boîte de Pandore. Si nous acceptons pour Besançon, il va falloir accepter de mettre la totalité de ces 12 terrains familiaux sur la périphérie bisontine. Je comprends les maires sur la problématique des gens du voyage. Mais si nous l'acceptons à Besançon, il y a une incohérence. Voilà pourquoi j'indique au Maire que je comprends que la loi est la loi. Mais aujourd'hui, les habitants de Besançon, dont je suis conseiller municipal, veulent entendre leur voix.

C'est pour cela, Monsieur le Président, que je souhaite que pour le moment, nous mettions ce rapport de côté. Nous attendons que la concertation du 7 octobre ait lieu pour avoir une cohérence. À partir de ce moment-là, nous aurons un débat. Bien entendu, si demain matin nous acceptons de voter pour les Bisontins, il va falloir que tous les maires acceptent d'avoir les terrains familiaux. Et tout le monde sait ici qu'une bonne partie des maires est opposée à cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur OMOURI, je comprends que c'est un sujet facile pour rebondir. Mais je veux quand même vous rappeler certaines choses : d'abord, les maires ne peuvent pas être opposés, puisque cela passe déjà par une délibération du Conseil municipal. Nous ne pouvons donc pas l'imposer à un maire. Cependant, on en pense ce que l'on veut et Robert STEPOURJINE vous répondra tout à l'heure sur le fond. Simplement, il y a la problématique des gens du voyage sur l'ensemble de l'Agglomération. Ce n'est pas un sujet propre à Besançon, mais propre à l'ensemble de la France, voire au-delà des frontières.

Vous ne savez certainement pas qu'actuellement, nous sommes sous un régime dérogatoire. Lorsque des gens du voyage viennent d'une façon inopinée s'installer sur un territoire d'une commune – Madame le Maire de Pelousey le sait très bien –, nous déposons des référés et nous ne pouvons pas faire intervenir des forces de police ni de gendarmerie (en l'occurrence sur Besançon, c'est la police et sur la périphérie, c'est la gendarmerie), le tribunal donnant l'autorisation d'utilisation de la force publique, que si nous sommes en règle avec le Schéma Départemental. Or aujourd'hui, nous ne le sommes pas. Nous ne sommes pas en règle avec le Schéma Départemental. Nous avons eu une dérogation.

Il faudra donc que nous nous mettions au clair avant la fin de l'année 2015, c'est-à-dire qu'il faudra effectivement trouver d'autres terrains familiaux sur Besançon. Si nous ne les trouvons pas, que se passera-t-il ? Les choses sont très simples. Lorsque les caravanes viendront de façon inopinée à Besançon ou sur la périphérie, nous n'aurons aucun moyen légal de les faire partir. C'est pour cela que là-dessus, je crois qu'il faut rester modeste et qu'il ne faut pas faire de politique politicienne. Que cela puisse provoquer un certain nombre d'inquiétudes, je peux le comprendre. J'ai moi-même de l'habitat spécifique à côté de chez moi. Lorsque cela avait été installé il y a une vingtaine d'années, cela avait été une révolution rue de la Pelouse. Aujourd'hui, plus personne n'en parle, pas plus que l'on en parle avenue de la Première Armée où il y a 2 habitats spécifiques.

Ensuite, que voulez-vous ? Ces personnes ont choisi ce mode de vie. Nous nous devons de les accueillir pour faire en sorte que leurs enfants, leurs familles, puissent rentrer dans un cycle normal pour qu'ils puissent se sédentariser. L'objectif n'est pas de rester toute sa vie dans une caravane, mais de venir dans la vie normale telle que nous la vivons ensemble. C'est donc une phase intermédiaire. Robert STEPOURJINE l'a très bien dit. Ce ne sont pas des familles qui arrivent là et qui se mettent là comme cela, d'une façon inopinée. Ces familles sont suivies, ont déjà donné des preuves de leur bonne volonté de s'insérer. Il ne s'agit pas de mettre des familles qui ne veulent pas s'insérer.

Nous vous avons dit aussi que ces familles vont apprendre un certain nombre de règles, comme le paiement d'un loyer, le paiement de l'eau et d'un certain nombre de taxes. On peut en rire, mais c'est comme cela. Je crois que c'est la politique du « Nimby ». C'est très bien, parce que celles et ceux qui râlent sont les premiers qui viendront voir le maire de la commune si un soir d'hiver, des enfants meurent de froid dehors, dans une caravane, ou faute de soins.

Monsieur OMOURI, vous êtes certainement plus fort que la loi, mais elle nous impose de trouver des solutions. Si nous ne les trouvons pas tous ensemble, nous serons hors la loi et nous n'aurons aucun moyen pour demander aux caravanes qui s'installeraient sur quelques communes que ce soit de l'Agglomération du Grand Besançon ou sur Besançon, de respecter les règles eux aussi et de partir.

Ceci dit, je crois qu'il y a certainement un besoin d'explication, peut-être voire d'aménagement. Je crois qu'il ne faut pas vouloir reculer à demain. Ce n'est jamais populaire. Quand on est Président d'Agglomération ou Maire, on ne peut pas prendre une décision populaire pour faire face à ses responsabilités. Moi, je fais face à mes responsabilités. Cela ne sert à rien de dire « on n'en veut pas, on les met ailleurs ». Ce sera partout le même problème. Nous avons voulu faire en sorte de trouver un terrain isolé, et qui provoque le moins de gêne possible aux habitants du secteur. Nous n'avons aucune volonté de venir ennuyer les gens de ce secteur.

M. MOUGIN.- Monsieur le Président, chers collègues, nous savons bien que même si la loi oblige les collectivités locales à organiser la création d'aires de gens du voyage, nous ne pouvons pas le faire n'importe comment. À Besançon même, un problème se pose. L'aire de la Malcombe est surchargée de gens qui ne sont plus des gens du voyage, tout le monde le sait, mais des gens sédentarisés. Certains d'entre eux y sont nés il y a des lustres, comme cela a été mentionné en Commission n°05. La notion « gens du voyage » n'a donc plus lieu d'être, à mon avis. Afin de libérer de la place aux vrais gens du voyage de passage, on crée des terrains familiaux sur le territoire de la CAGB. Ceux-ci sont prévus pour les familles qui le veulent bien. Finalement, c'est à la société de s'adapter, de plier et de payer. C'est la triste réalité des choses. Les contribuables vont donc payer pour des gens qui imposent leur mode de vie.

Dans le cas présent, sur les terrains familiaux à 170 000 € l'unité, ces citoyens appelés « gens du voyage sédentarisés » paieraient donc un loyer mensuel de 100 €, comme à Bethoncourt. Comment paieront-ils ? Comme évoqué lors de la Commission, à l'aide du RSA et de la perception de l'APL. Ont-ils un travail ? Cherchent-ils un emploi ? Quelles ressources ont-ils ? Personne ne le sait. Aussi, il serait souhaitable d'avoir des éléments afin de mieux appréhender la situation. Nous ne connaissons pas la famille qui va s'installer aux Montboucons et nous n'avons donc absolument aucun grief contre celle-ci, je le précise. Mais avouez, chers collègues, que c'est un gros coup pour la collectivité, d'autant plus qu'il y aura une demi-douzaine de terrains familiaux créés pour commencer. Beaucoup de nos compatriotes retraités vivent dans la précarité et seraient heureux de ne payer que 100 € de loyer mensuel. Cette dame de 60 ans, par exemple, vivant dans le quartier de Saint-Claude, que je connais personnellement, qui ne perçoit que 740 €/mois d'indemnité de chômage, a toutes les difficultés du monde à vivre après avoir réglé son loyer. De tels exemples sont nombreux. Comment peut-on vivre avec 740 € par mois ?

Enfin, pour revenir sur le terrain familial des Montboucons, et c'est le second gros point, il s'avère que l'avis des riverains n'a pas été suffisamment ou pas du tout pris en compte selon nous. Nous avons pu le constater récemment dans la presse. Pour ces raisons, chers collègues, nous ne voterons pas pour la création de ce terrain, en tout cas dans de telles conditions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- On avait compris, Monsieur MOUGIN, que tout cela est votre fonds de commerce.

M. MOUGIN.- Monsieur le Président, c'est toujours cela que vous mettez en face.

M. LE PRÉSIDENT.- Permettez-vous que je vous réponde ? Monsieur MOUGIN, je ne permets pas, je vous repasserai volontiers la parole. Je vous dis que vous jouez sur les craintes, les peurs, l'opposition des uns et des autres. Quand vous avez dit « certains y sont nés et se sont sédentarisés à la Malcombe », vous avez raison. Ce sont certainement ces familles que l'on veut mettre là-bas, ceux qui sont là depuis des années sur Besançon et qui se sont sédentarisés. Je vais vous dire une chose : ce mode de vie n'est pas plus le mien que le vôtre. Il faut simplement savoir que parmi ces familles, au bout d'une ou deux générations, beaucoup sont revenues dans le parcours traditionnel. Je ne vous citerai pas de nom, mais il y a de grands noms de Besançon fort connus, dont les grands-parents étaient des gens du voyage. Il y a même de grands chefs d'entreprise de Besançon qui viennent de ce milieu, regardez autour de vous.

Pour nous, il y a deux solutions. La première consiste à ne rien voir, ne rien entendre et ne rien dire et pousser les choses ailleurs. Concernant la deuxième, nous pouvons essayer de trouver des solutions pour que ces personnes, même si nous pouvons considérer que ce n'est pas juste – sur le fond, certaines choses que vous dites ne sont pas fausses –, il faut permettre au moins à eux et à leurs enfants de redevenir des citoyens qui habitent dans une maison et qui ont un emploi. Cette règle s'applique à tout le monde. Même les communes où vos amis ont pris des mairies, ils devront la respecter. Ils seront bien obligés de la respecter, et ils le feront.

Je comprends les remarques d'un certain nombre de personnes. Je pense que Robert STEPOURJINE qui fait un excellent travail avec mon ami de Thise là-dessus, se rendra sur place.

Nous ferons le maximum pour que cela se passe bien. Mais je ne peux pas jeter l'opprobre comme cela, et cela n'est pas responsable de dire « on ne le fait pas là, on le fait ailleurs ». Vous savez très bien qu'ailleurs, ce sera le même problème. Vous savez très bien que dans les communes du sud, tenues par le Front National, il y a aussi peut-être plus de problèmes. Je ne jette pas la pierre, mais c'est un problème très difficile à régler. Là-dedans, cela ne sert à rien d'attiser les peurs.

M. MOUGIN.- Est-ce que je peux répondre, Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y.

M. MOUGIN.- C'est facile de dire « attiser les peurs ». Je ne vois pas où elles sont. Sur le fond, il y a deux problèmes. Il y a notamment la Malcombe qui est occupée par des gens depuis des années.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis en train de vous expliquer que c'est pour dégager la Malcombe de ces gens-là, justement.

M. MOUGIN.- Justement, il va falloir que toute la société se plie...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOUGIN, que faites-vous de ces personnes ?

M. MOUGIN.- Est-ce que ce sont des gens du voyage ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous venez de dire vous-même qu'ils sont sédentarisés.

M. MOUGIN.- Voilà la question. Sont-ils des gens du voyage, ou sont-ils sédentarisés ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ce ne sont pas des gens du voyage, mais des gens sédentarisés. On peut changer le mot, si vous le voulez. Il s'agit de la construction d'un terrain familial. Il n'est pas marqué « aire d'accueil des gens du voyage ».

M. MOUGIN.- On est d'accord là-dessus, Monsieur le Président. Le souci est que nous allons faire installer des gens à titre plus ou moins définitif. Nous en avons bien discuté avec Monsieur STEPOURJINE, nous étions bien d'accord sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Répondez à ma question : que faites-vous des gens qui se sédentarisent ? Où les mettez-vous ?

M. MOUGIN.- Pourquoi l'immense majorité de la société serait-elle obligée de se soumettre ? J'ai été gendarme pendant 32 ans, j'ai connu les gens du voyage. Certains sont très bien et d'autres le sont moins. Certains sont respectueux et d'autres le sont moins. Nous l'avons vu à Mamirole, nous avons évoqué le problème de Mamirole avec Monsieur STEPOURJINE. Il devait y avoir ce soir encore une discussion, et le projet a été shooté, parce que personne n'était d'accord justement pour remettre des gens du voyage. Nous le savons très bien.

M. LE PRÉSIDENT. - Avez-vous terminé ?

M. MOUGIN.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOUGIN, c'est un problème difficile. Au lieu de nous jeter la patate chaude comme cela, nous ferions mieux d'essayer de trouver des solutions pour le régler, plutôt que de nous la jeter comme cela.

M. GAVIGNET.- Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, la décision de certaines familles à vouloir se sédentariser est très louable. Pourquoi veulent-elles continuer à vivre en caravane ? Cela ne sous-entend-il pas la volonté de rester marginal, de ne pas se plier aux règles que nous tous respectons en matière d'habitat ? Ou encore celle d'échapper à l'imposition fiscale locale ? Mais cela reste secondaire.

Autre question, et je m'adresse à vous tous, aux Vice-Présidents ici présents : si ce terrain familial était choisi en face ou à côté de chez vous, ou tout simplement dans votre rue, quelle interprétation feriez-vous sur cette initiative d'autoriser un stationnement de caravanes à demeure ?

Le quartier ainsi concerné ne peut échapper à une baisse de la valeur du patrimoine familial, ce qui est dommageable. Au niveau de nos communes, comment gère-t-on la situation sur le plan de l'urbanisme ? En règle générale, l'installation d'une ou deux caravanes en zone U, AU, agricole ou N est interdite. Il est difficile de déroger ou d'amender sans conséquence sur l'application ultérieure du règlement de nos PLU. Où en sera l'équité ?

Je m'interroge aussi sur le coût de la création d'un terrain familial (85 000 € HT) supporté à 100 % par l'État et par les collectivités que sont la CAGB et le Conseil Général. Le montant de 1,2 M€ d'autorisation de programme m'interpelle aussi. La charge financière me paraît inacceptable, qui plus est dans une conjoncture économique difficile où beaucoup d'autres choses restent prioritaires. Si ces familles veulent s'installer, qu'elles s'installent dans un logement, qu'on les aide à s'installer dans un logement, mais pas dans des caravanes. Vous comprendrez, Monsieur le Président et Messieurs les Vice-Présidents, que si vous avez donné un avis favorable à cette question, je ne peux pas vous suivre. Je sais de quoi je parle sur la commune de Chemaudin.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, vous le savez. Vous avez une famille chez vous depuis 50 ans.

M. GAVIGNET.- J'ai pu lire aussi que vous parliez de scolarisation des enfants. En général, quand les gens du voyage arrivent avec 20, 30 ou seulement 5 caravanes sur une commune, la commune est obligée de scolariser les enfants, nous ne pouvons pas refuser. Donc, l'argument que j'ai pu voir dans vos documents n'est pas un argument notable, parce qu'obligatoirement, les enfants sont scolarisés. C'est pour cela que je m'oppose à cette décision qui me paraît anormale, et surtout représenter un coût excessif. Pourquoi continuent-ils à vivre dans des caravanes ? Si vraiment ils veulent se sédentariser, qu'ils fassent l'effort de vivre comme tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez bien, Monsieur GAVIGNET, que ce n'est pas un problème facile à régler. Vous l'avez dit vous-même, vous avez une famille chez vous depuis au moins 40 ou 50 ans, peut-être 30 ans. Je ne sais pas, mais je les ai toujours vus là-bas. Vous le savez, vous êtes bien placé pour le savoir.

M. GAVIGNET.- Je sais de quoi je parle.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a deux choses. Pourquoi ne veulent-ils pas vivre dans des appartements ? Si on me faisait choisir entre une caravane et un appartement, je sais ce que je choisirais, comme nous tous ici. Sauf que là, ce n'est pas le cas. Ces familles ne veulent pas. Il faut aussi trouver des appartements qui puissent répondre à ce type de vie. Avez-vous un appartement à me proposer à Chemaudin ?

M. GAVIGNET.- Ce problème de terrain familial ou de logement est le même. C'est la même question.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne dis pas cela avec animosité, et Monsieur GAVIGNET le sait bien. Il a une famille chez lui depuis très longtemps. Il connaît bien les difficultés liées à cela. Je crois que vous avez déjà donné par rapport à cela.

M. GAVIGNET.- J'ai toujours réglé mes problèmes sans demander de l'aide à la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien. C'est parce que vous êtes un homme d'action.

Mme PESEUX.- Je comprends tout à fait l'obligation par rapport à la loi, je ne le remets pas en cause. Au niveau des Montboucons, ce ne sont pas les Montboucons, mais juste au-dessus, au niveau de Pirey. Nous avons déjà une aire pour les gens du voyage. Cela va faire un axe très rapide. Vous avez parlé d'isolement au niveau du terrain. Certaines maisons de particuliers sont à 12 m, même pas. Elles sont vraiment très proches. Je suis d'accord qu'il faut trouver un terrain, mais il y a peut-être moyen de se donner un petit peu de temps pour trouver un terrain moins proche des habitations déjà installées depuis très longtemps.

M. STEPOURJINE.- Si vous permettez, je vais essayer de répondre.

Michel, tu m'excuseras, mais "jeter de l'huile sur le feu", c'est un peu facile. Tu fais partie de la commission n°05, tout comme les deux collègues qui ont pris la parole. On pouvait en discuter au sein de la commission n°05, je ne t'ai pas entendu en discuter au sein de la commission, premier point. Pour essayer d'apaiser les choses, premièrement, je voudrais dire que ces personnes veulent se sédentariser. Il est difficile pour eux, par rapport à ce qu'ils croient, de devenir sédentaires.

Ce terrain familial est une première étape dans une véritable sédentarisation qui va peut-être les amener à habiter dans un immeuble ou éventuellement dans une maison adaptée, comme nous l'avons déjà fait avec Grand Besançon Habitat sur la commune de Pouilley-les-Vignes. Il s'agit d'une première étape.

Comme je l'ai dit, je veux rassurer les gens des Montboucons par rapport à ce terrain familial. Il s'agit d'une famille composée d'un père, d'une mère, de 2 enfants et d'un petit enfant. Il ne s'agit pas de mettre là-bas 15 ou 20 caravanes, mais simplement d'y mettre une famille qui vit actuellement dans une caravane, mais qui peut-être demain, ne vivra plus dans une caravane. L'amalgame que vous faites par rapport à l'aire d'accueil des gens du voyage, parce que j'appelle cela de l'amalgame, surtout quand vous dites que c'est rapide entre les deux, je vais faire une boutade – tu m'excuses Jean-Louis –, mais il y a une borne entre les deux. Je suis maire de Pirey, j'ai accepté en son temps qu'il y ait une aire d'accueil sur notre village, comme j'ai accepté qu'il y ait aussi une déchetterie. Là aussi, comme le disait le Président tout à l'heure, on fait des déchets, mais on ne veut pas de déchetterie à côté de chez soi. Des gens du voyage ont un style de vie, mais on n'en veut pas. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Je me demande donc pourquoi. Ne sont-ils pas comme les autres ? Ne sont-ils pas des gens comme les autres ?

Applaudissements.

M. STEPOURJINE.- Attendez ! Vous m'excuserez, mais mon principal travail là-dedans est d'assurer l'habitat de ces gens-là, d'une part, et d'autre part, faire en sorte que leurs enfants puissent être correctement scolarisés, de telle façon que demain, on ne les retrouve pas sur les routes, ou comme délinquants. Vous m'excuserez, mais tel est mon objectif. Soyons bien clairs ! Donc, nous allons y arriver. Je veux dire aux habitants des Montboucons qui nous écrivent que nous irons les rencontrer, nous irons leur dire ce que nous en pensons, et nous ferons en sorte que tout marche bien sur ce secteur. Je voudrais ajouter également qu'il n'y a pas qu'à Besançon qu'il y a des terrains familiaux. Il y en a dans d'autres villes qui ont réussi à faire la construction de terrains familiaux.

Daniel, il existe sur ta commune un terrain familial qui marche très bien. Nous avons vu l'évolution de ce terrain familial.

M. LE PRÉSIDENT.- Il marche tellement bien que je ne savais pas où il était.

M. STEPOURJINE.- Je ne comprends pas vos réactions, je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas. Je n'ai pas compris ! Je n'ai pas compris pourquoi vous ne vouliez pas, Madame. Je le dis bien haut et fort ! Je n'ai pas compris pourquoi, si ce n'est faire éventuellement de la démagogie, parce que vous des habitants sont ici, dans la salle !

Mme PESEUX.- Ai-je le droit de répondre ?

M. STEPOURJINE.- Le Président vous donnera l'autorisation. Mais je n'ai pas fini. Je répète que nous allons réussir, parce que nous allons travailler ensemble et que les associations Gadjé et Julienne Javel qui suivent de très près ces personnes vont pouvoir nous dire ce qui se fait de bien, ce qui se fait éventuellement de mal. Vous avez évoqué tout à l'heure le problème du financement. Mais justement, ces associations les suivent, elles savent exactement où elles en sont du point de vue financier. Elles savent qu'elles pourront supporter les charges que seront la location, plus les consommations de fluides. Voilà !

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie Robert STEPOURJINE pour cet engagement. Il est aussi quelqu'un de courageux. Je vais rappeler un élément aux habitants des Montboucons. Lorsqu'en 2001, vous êtes venus me voir en délégation pour que l'on mette une borne pour assurer votre tranquillité, que l'on mette une borne qui empêche le transit entre Pirey et les Monboucons, Monsieur STEPOURJINE a accepté, tout comme les habitants de Pirey. Ils ont accepté de ne plus passer par là, de faire un détour par ailleurs, pour assurer la sécurité des habitants des Montboucons.

S'ils n'avaient eu qu'une vision et si le maire n'avait eu qu'une vision qu'à court terme, il m'aurait dit « on s'est bagarré là-dessus et on a refusé ». Je ne dis pas qu'il était content, mais nous l'avons fait. Je dis ici que dans cette Assemblée, il faut que nous ayons le sens des responsabilités. C'est trop facile de rejeter sur les autres, de faire comme si cela n'existait pas, de proposer des solutions qui ne sont pas des solutions. C'est un problème compliqué et je suis d'accord avec Robert pour dire que demain, notre objectif ne sera peut-être pas du 100 %, mais que demain, ces gamins, les petits qui sont là-bas, soient des femmes, des hommes, des citoyens de la République vivant dans des logements comme tout le monde. Telle est notre volonté !

Pour que demain, ils soient des créateurs d'emploi, des chefs d'entreprise et des gens qui font prospérer la France et la République. Voilà ce que nous voulons !

Le reste est facile, c'est un fonds de commerce que nous connaissons bien. C'est de la démagogie. C'est facile de faire cela devant les habitants qui sont là. Mais vous savez très bien les uns les autres que dans les villes que vous gérez ailleurs, vous avez le même problème. Vous avez ce problème-là partout !

M. OMOURI.- Nous allons essayer de faire un débat beaucoup plus apaisé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis apaisé.

M. OMOURI.- Je vais refaire un peu de pédagogie. Je vais réexpliquer ce qu'il s'est passé. Le 19 juin, souvenons-nous, Monsieur le Président. Je vous avais posé une question toute simple : les habitants ont-ils été consultés, oui ou non, y compris le comité de quartier ? Vous avez hoché la tête. Au départ, l'opposition devait voter contre. Nous vous avons suivi, parce que nous pensions que les habitants avaient été consultés. Or les habitants reçoivent un courrier et lisent dans la presse qu'on leur a mis un terrain sans avoir été consultés, croyez-moi, je suis allé les voir !

Applaudissements.

Étant donné que j'ai lancé le débat, il fallait bien que je rende des comptes vis-à-vis de ces habitants.

Monsieur FOUSSERET, vous avez une part de responsabilité dans cette affaire. La logique aurait voulu qu'au départ, vous rencontriez les habitants et débattiez ensuite. À partir de ce moment-là, vous faites de la pédagogie et vous expliquez à ces habitants le rôle de ces terrains aujourd'hui. Ce que je souhaite aujourd'hui est très simple. Je repose ma question. Je souhaite un débat apaisé, premièrement, et surtout en termes de bon sens. Vous ne pouvez pas aujourd'hui, ce soir, faire voter ce rapport et le 7 octobre, aller expliquer à ces habitants à quoi servent ces terrains. C'est illogique. C'est pour cela que nous avons besoin que vous mettiez ce rapport de côté ce soir, que les tensions soient apaisées, que nous expliquions à la population.

Maintenant, je vais venir sur le côté un peu social. Je ne sais pas si quelqu'un est allé voir sur ce terrain, mais j'y suis allé. On met des familles aux abords du contournement. Au niveau de la santé, Monsieur FOUSSERET, la pollution, le bruit, cela ne vous a pas dérangé. C'est pour cela que je souhaite ni plus ni moins que pour le moment, nous apaisions les débats. Ensuite, à ce compte-là, créez aujourd'hui au sein même de Besançon une Commission avec laquelle nous allons essayer de voir où installer ces terrains. Je redis que les maires aujourd'hui vont devoir prendre cette décision à un moment donné.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai expliqué que ce n'est pas vrai !

M. OMOURI.- Laissez-moi finir, nous ne sommes pas ici en conseil municipal, nous sommes à l'Agglo. Donc, je souhaite que les maires aujourd'hui prennent bien conscience que si nous acceptons pour Besançon, nous devons l'accepter pour la totalité des communes. Je sais qu'aujourd'hui, il y a des tensions chez les maires, et c'est normal. Vous parlez de l'État en disant qu'il impose. Mais quand des personnes viennent illégalement aujourd'hui sur des terrains, que se passe-t-il ? Les maires sont tout seuls à gérer cela aujourd'hui. Si le Tribunal Administratif décide – ou pas – de les expulser, qui paye au final ? Quand ils viennent se brancher sur le réseau électrique, l'eau, pour les déchets, qui paye ? Aujourd'hui, c'est cela. Il y a un moment donné dans la vie où il y a des droits et des devoirs. On ne peut pas dire à des gens « vous avez des droits, mais vous n'avez pas de devoir ». Aujourd'hui, la réalité est là.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons jamais dit cela !

M. OMOURI.- Ce n'est pas être contre les gens du voyage. Mais pour le « bien vivre ensemble », tout le monde doit être bien informé de la situation et pourquoi nous le faisons. Je dis bien aux maires aujourd'hui « prenez vos responsabilités », parce que si nous suivons la logique, il va falloir mettre 12 terrains. Maintenant, j'attends de voir, parce que si nous le faisons aujourd'hui, croyez-moi, je vais relancer le débat, et on ne dira pas dans quelques mois qu'on le met de côté ! C'est pour cela que je demande à ce que ce soir, nous mettions ce dossier de côté, nous recevons la population, et après, nous débattons.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai très bien compris ce que vous dites. Mais je répète que vous n'avez pas bien compris ou écouté ce que je disais, ce dont je ne suis pas surpris. Bien sûr que nous ne pourrions imposer à aucun maire de le faire. Je n'ai pas le pouvoir de l'imposer à un conseil municipal. Ce que vous dites, cette peur que vous faites aux maires en leur disant « on va vous obliger à en mettre ! », non ! J'espère qu'il y aura suffisamment de maires, quitte à ce que nous puissions créer un système pour le favoriser, qui accepterait cela. Quand vous dites « on est seul », non, les maires ne sont pas seuls, puisque l'Agglomération va prendre la responsabilité. Lorsque Catherine BARTHELET m'a appelé, j'ai moi-même appelé le Préfet et les chefs d'entreprise. Nous travaillons ensemble là-dessus pour ne pas qu'ils soient seuls.

Retenez bien une chose, vous, le pédagogue ! Si vous voulez que la police ou la gendarmerie puisse intervenir, il faut que nous soyons en règle. Il faudra donc que nous ayons ces terrains, faute de quoi, nous ne pourrions rien faire, et ce sera la foire d'empoigne sur l'Agglomération, il y aura des caravanes partout et nous ne pourrions pas les faire bouger ! Voilà, Monsieur, la vérité !

Mme BARTHELET.- Je voulais témoigner que les maires ne sont pas seuls dans ces moments-là. C'est vrai que pour Pelousey, le résultat n'a pas été facile au final, ni pour la commune de Pouilley-les-Vignes. Nous avons décidé de prendre différents axes, notamment en signant une convention avec les gens du voyage. Pour notre part, nous étions sur des terrains privés, où l'entreprise a demandé l'évacuation. Nous avons été assistés, y compris pour la rédaction et au service de cette entreprise, parce que l'Agglomération a bien compris l'enjeu pour l'entreprise aussi et l'importance d'être à ses côtés. Donc, nous avons été assistés totalement par les services du Grand Besançon.

Je voudrais aussi dire que si, malheureusement, je regrette que les forces de l'ordre n'aient pas pu intervenir comme nous l'aurions souhaité, l'implication de la Préfecture était pourtant complète. J'ai eu régulièrement les services de la Préfecture au téléphone avec de gens qui ont fait preuve de beaucoup d'empathie et ont fait avec les moyens dont ils disposent malheureusement.

Je voudrais aussi ajouter, parce que j'étais dans la Commission n°07 sur le mandat précédent, qu'il est vraiment dommage de tout mélanger. Parmi la communauté de gens du voyage, nous ne pouvons pas mélanger les groupes de grand passage – c'est ce que notre commune vient de subir plusieurs fois – pour lesquels il faudra réfléchir à trouver d'autres solutions. C'est sûr que ce n'est pas facile quand nous avons accueilli bon gré mal gré des groupes de grand passage, d'aller faire la promotion des terrains familiaux. Mais cela n'a absolument rien à voir. Nous ne pouvons pas comparer des groupes évangélistes qui prennent de force des terrains, des parcelles privées, agricoles ou appartenant à des communes, à des familles qui, depuis longtemps, ne voyagent qu'à travers la région de Franche-Comté, puis qu'à travers notre département, puis que sur l'aire de la Malcombe. Ce ne sont pas les mêmes choses.

Je vous encourage à écouter les propos de Robert STEPOURJINE qui généralement, est très pédagogue. Je suis donc surprise qu'il n'ait pas pu communiquer davantage. Peut-être que les questions n'ont pas été posées par tous les conseillers qui font partie de cette Commission. L'association Gadjé est intervenue plusieurs fois pour expliquer justement à quel point il était difficile d'expliquer à ces personnes la notion de budget, de gestion qui, pour elles, est très compliquée. Elles vivent au jour le jour. L'accompagnement social – cela avait été dit par le maire de Mamirolle – est nécessaire pour que cette sédentarisation puisse réussir. Il faut donc que nous nous donnions les moyens que cela fonctionne. Ce n'est effectivement pas en agitant toutes les craintes que nous avons, forcément. Évidemment que Robert doit les partager, parce que cette position politique n'est pas simple à prendre. Mais ce n'est pas cela qui va nous faire avancer.

Mme BAVEREL.- Bonsoir. Je voulais juste dire que je regrette que les débats portent sur le fond, parce qu'il me semble avoir compris que les habitants du quartier de Montrapon reprochaient la forme avant tout. C'est l'ignorance et l'absence de concertation, à mon avis, qui font que nous nous retrouvons dans une situation compliquée aujourd'hui. Cela a été dit par Madame PESEUX, mais ensuite, nous n'avons plus entendu que des questions sur le fond avec la gestation des peurs. Pouvez-vous répondre sur « pourquoi ne pas attendre cette fameuse concertation et ces explications avec les habitants » ?

Applaudissements.

M. FIETIER.- Ce qui vient d'être dit résonne parfaitement en moi. Ce qui me dérange avant tout est le fait de devoir me prononcer, alors que les habitants n'ont pas été entendus. C'est ce qui me choque le plus. Après, sur le fond, chacun a ses idées. Je suis favorable à ce que puisse aboutir ce type de projet. Mais s'il n'y a pas une discussion au préalable, franchement, je ne conçois pas que nous puissions nous prononcer sur ce thème. Merci.

M. STEPOURJINE.- On peut nous reprocher tout ce que vous voulez. Nous avons rencontré dernièrement le comité de quartier LCCH.

Réactions de la salle.

Quoi ? Pourquoi vous manifestez-vous alors que c'est vrai ? Nous les avons rencontrés la semaine dernière. Est-ce faux ? Attendez ! Stop ! On arrête ! Vous êtes en Conseil Communautaire. Voilà ce que je voulais vous dire. Si vous estimez que nous avons commis une erreur et que cela changerait quelque chose, effectivement, nous avons commis une erreur, je l'admets. Mais il y a un travail à faire, et nous faisons notre travail.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas un travail facile. De toute façon, je sais que depuis que je suis élu, chaque fois que ce problème arrive, c'est toujours la même question. C'est *bis repetita*. Depuis des décennies, c'est ce problème. Donc, vous pouvez mettre en place tous les dispositifs que vous voudrez, nous n'avancerons pas. Tout le monde dit que c'est nécessaire, mais personne ne veut que cela soit devant chez soi. Je mets donc ce projet aux voix. Y a-t-il des oppositions ?

Mme BAVEREL.- Le problème est celui-là. Nous sommes contre la méthode, mais pas forcément contre le fond.

M. LORIGUET.- Ce que je voulais dire par rapport à cela, la forme et le fond sont liés de toute façon, parce qu'en fait, c'est un faux problème de dire que c'est un problème de fond. Je voudrais rassurer en disant qu'il y a un groupe de travail, les Commissions sont faites pour cela, très sincèrement. Comme c'est la famille qui demande, il y a une réelle étude, un réel suivi. Je voudrais rassurer l'ensemble des personnes ici. Le fait de suivre ces familles fait qu'automatiquement, elles seront cadrées. Je ne suis pas sûr qu'elles aient besoin d'être cadrées, parce que j'ai peur, à l'inverse, par rapport à tous ces débats plutôt négatifs, de les apeurer. J'en suis à me poser la question.

Ceci dit, je tiens absolument à dire, et j'insiste. Rassurez-vous, ces personnes ont envie de se sédentariser. Derrière cela, il y a un réel suivi. Imaginez qu'il y ait un loupé sur le premier projet, 12 arrivent derrière. Imaginez l'image que nous aurions. Je pourrais rassurer en disant que c'est un premier projet. Sachez que ce projet ira bien, il fonctionnera bien. Je peux parler en connaissance de cause, j'ai moi aussi des gens du voyage sur ma commune. Nous avons besoin d'être aidés, très sincèrement. Le service à la CAGB fonctionne très bien, les administratifs suivent parfaitement les dossiers, nous aident au niveau de la signature des contrats. Je reconnais qu'il y a un petit bémol : parfois, quand il y a des problèmes de police ou de gendarmerie, nous n'arrivons pas toujours à régler les situations clairement. Néanmoins, nous sommes soutenus et suivis.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te remercie, Alain.

M. PARIS.- Monsieur le Président, ce soir, après avoir écouté les débats parfois enflammés, je pense que la solution de sagesse serait de différer. Y a-t-il vraiment urgence en la matière ?

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais demander au public dans la salle de ne pas manifester son avis. Ce n'est pas la règle. Je ne vais pas faire évacuer la salle, nous n'en sommes pas là. Mais je vous dis simplement que vous assistez à un débat, mais vous ne devez pas intervenir. Cela peut fausser l'opinion des personnes ici. Je ne retire pas ce dossier. Je crois qu'il y a eu un travail de fait. Il y aura d'autres solutions. S'il faut mettre en place d'autres méthodes, nous le ferons. Il y a beaucoup d'arguments, mais le véritable a été donné par Alain LORIGUET. Il connaît bien le problème à Thise, parce que parfois, il a aussi des caravanes, et pas 4 ou 5. Le vrai problème est que nous sommes tenus d'avoir un bon résultat. Comme il y a d'autres projets derrière, s'il n'y a pas un bon résultat, cela mettra les autres en péril. Si nous pouvions faire en sorte qu'il n'y ait pas à mettre en place de terrains familiaux, nous le ferions bien volontiers. Sauf que cela ne sert à rien de fermer les yeux et de ne pas vouloir voir cette réalité.

Je mets donc ce dossier aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Que ceux qui sont contre lèvent la main, que je les compte : 18 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 14. Ce projet est donc adopté. Nous continuons à trouver des solutions et ce n'est pas facile.

Rapport n°5.4 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements (subventions > à 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons 4 dossiers pour un montant de subventions de 33 949 € pour la réhabilitation de 6 logements pour un montant de travaux de 364 000 € HT.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.5 - Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement de logements locatifs communaux (PALULOS) à Mamirolle

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MARTIN et Monsieur HUOT ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons d'aider la commune de Mamirolle qui veut réaliser 4 logements à loyer conventionné de type PALULOS, pour un montant de subvention de 20 000 €. Le montant de travaux estimé s'élève à 391 000 € TTC.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

Je vais vous en faire une. On est d'accord ou pas, mais je trouve que c'est une drôle de façon de concevoir la démocratie que de quitter la salle et de partir lorsque l'on n'est pas d'accord. Globalement, ce n'est pas une façon démocratique que de quitter une assemblée quand on n'est pas d'accord. On n'est pas d'accord, cela nous arrivera. Je suis persuadé que si vous reculez de 15 jours ou d'un mois, le résultat sera le même. Cela ne servira qu'à déclencher des polémiques, parce que, ce qui est recherché, ce sont des polémiques. Je sais qui est à l'origine de tout cela.

Par contre, je retiens une expérience de cela. Que l'on modifie certainement les choses, je veux bien l'entendre. Mais de toute façon, peut-être que vous tous, y compris ceux qui ne sont pas d'accord, dans vos propres communes, vous aurez peut-être ces difficultés les uns les autres, et vous serez peut-être un jour très heureux lorsque vous appellerez les services de l'Agglo, que nous puissions faire intervenir les forces de police, parce que nous aurons respecté le Schéma. Quelque part, respecter le Schéma, c'est vous donner des moyens demain pour continuer à gérer les gens sur vos communes.

M. STEPOURJINE.- Pour les aides de l'Anah, le Grand Besançon doit adapter chaque année son Programme d'Actions Territorial en fonction des aides proposées. Vous êtes invités à vous prononcer sur le PAT 2014, dont les modifications sont liées essentiellement à l'évolution des plafonds de ressources. L'aide de l'Anah pour 2014 est de 1 281 703 €, soit 6,5 % de moins par rapport à 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Débat sur le projet stratégique Centre Franche-Comté et le volet urbain FEDER

M. CURIE.- Dans un premier temps, rapidement, je vais vous remettre le contexte. Ce rapport intervient dans le cadre de la préparation des programmes européens 2014-2020, et plus particulièrement des programmes FEDER et FSE pour la Franche-Comté. Pour ce volet urbain du FEDER, la Région souhaite que le Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté, qui regroupe les Agglomérations de Besançon, Dôle, Vesoul, Lons-le-Saunier et Pontarlier, ainsi que l'aire urbaine nord Franche-Comté, soit l'interlocuteur et le relais pour les Agglomérations membres.

Le volet urbain, comme le propose la Région, doit être intégré. Ce qui signifie que les projets proposés par les territoires du Pôle doivent être étayés, argumentés par une stratégie globale qui va d'un diagnostic identifiant les problèmes à des axes d'intervention et des actions qui viennent en réponse. Cette même stratégie globale de la part de la Région servira ensuite de support à d'autres projets du FEDER. Je vous rappelle que le FEDER ne se limite pas uniquement au volet urbain, d'autres axes thématiques sont recherchés (innovation, numérique, énergie, etc.) Cela pourra servir également de support aux dispositifs nationaux et régionaux.

La première proposition de stratégie a été établie par le Pôle Métropolitain. Concernant les grandes lignes de cette proposition, un diagnostic a été réalisé par l'AudaB. Il s'agit d'un diagnostic complet, comme cela nous avait été demandé dans la démarche globale. Ce diagnostic fait 97 pages et vous en avez une synthèse de 8 pages dans les annexes. Mais si vous voulez, nous pouvons vous procurer l'élément complet. La finalité qui ressort de ce diagnostic est de mettre le Centre-Franche-Comté en capacité d'attirer et de maintenir de jeunes actifs. Elle est déclinée en 3 grands objectifs que je ne vais pas développer ici, mais que vous avez dans votre document, à savoir :

- un objectif qui porte sur les territoires et réseaux ;
- un objectif sur la diversité économique ;
- un objectif qui porte sur la qualité résidentielle.

C'est sur ce dernier point que nous trouvons le volet urbain du FEDER qui concerne la rénovation des espaces dégradés. Pour piloter ces FEDER, il y a une répartition des rôles à faire entre la Région et le Pôle Métropolitain. Suite à une discussion avec la Région, notre axe est plutôt d'aller vers un pôle de labellisation, c'est-à-dire que le Pôle Centre-Franche-Comté ne veut pas remplacer la Région pour faire les choix des projets, mais veut simplement labelliser un certain nombre de projets. Ensuite, le Conseil Régional choisira. Deux fonctionnements étaient donc possibles : soit le Pôle a uniquement un rôle d'animation du dispositif, soit il a le rôle d'animation des conseils techniques liés aux collectivités. Pour le Pôle, cette seconde option est privilégiée pour permettre à chaque collectivité d'être accompagnée dans la rédaction de sa demande. Cette ingénierie est éligible sur les crédits du FEDER, ce qui fait qu'elle pourrait être financée dans ce cadre. Ce sont des choses encore à négocier.

Je vous rappelle que globalement, pour la période 2014-2020, pour le FEDER et le FSE, au niveau de l'État, l'Europe va mettre à peu près 15,5 Md€. Pour le Pôle Métropolitain, l'enveloppe du FEDER sera de 13,9 M€, dont 6,12 M€ seront dédiés aux quartiers prioritaires, le montant restant étant consacré au renouvellement urbain des espaces dégradés en site de reconversion. Sur ces 13,9 M€, il y a un bonus de 1,3 M€ pour la capitale régionale.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport n'est pas à voter. Mais y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Nous continuons. Je rappelle que ce Pôle Centre-Franche-Comté est composé des Agglomérations de Dole, Pontarlier, Vesoul, Lons-le-Saunier et Besançon. Vous vous en souvenez certainement.

Rapport n°6.2 - Adhésion au Forum transfrontalier

M. CURIE.- Le territoire bisontin est concerné par la dynamique franco-suisse, tant par les échanges (économiques, universitaires, sociaux, jumelages, etc.) que par les programmes européens (INTERREG en particulier). Pour l'avenir, le développement de partenariats avec des acteurs suisses va constituer un enjeu pour le territoire bisontin. Nous vous proposons de prendre une adhésion à l'association « Forum transfrontalier Arc jurassien », outil reconnu de la mise en relation entre les acteurs suisses et les acteurs français de l'arc jurassien. Cette adhésion coûte 800 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté. Pour la Franche-Comté et pour notre Agglo, c'est une chance particulière que d'être proches de la Suisse. Nous devons encore développer cette relation dans les années à venir.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Bilan convention Grand Besançon -
Office de Tourisme 2013 et convention 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Madame GERDIL-DJAOUAT et Messieurs MORTON et PRALON ne prennent pas part au vote.

M. CONTOZ.- Depuis 2004, le Grand Besançon soutient le fonctionnement de l'Office de Tourisme et des Congrès. En mars 2010, nous avons voté ici un schéma de développement intitulé « Destination Besançon », schéma de développement conjoint avec la Ville de Besançon. Au titre de ce schéma de développement, nous avons prévu de renforcer l'aide du Grand Besançon à l'Office du Tourisme, qui comme tout le monde le sait, est l'association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation de l'offre touristique de Besançon et des territoires environnants. Le montant de la subvention versée depuis 2011 s'élève à 75 000 €. Il vous est proposé de renouveler pour 2014, la même subvention. Dans ce long rapport, depuis 2010, il est dit que cette subvention est assortie d'une convention d'objectifs annuelle, ces objectifs étant portés dans les pages 130 et 131.

Juste un petit témoignage en ce qui me concerne. Comme vous le savez, je suis Président du Syndicat Mixte de Nancray. J'ai vu l'évolution de l'Office du Tourisme de Besançon, avec en particulier les actions de Jean-François GIRARD qui est venu avec son Directeur devant la Commission, présenter un bilan 2013 que nous avons qualifié de positif. Je vous propose d'attribuer la subvention de 75 000 € pour 2014 à l'Office du Tourisme.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mme Pauline JEANNIN.- Il manque un élément important selon moi dans la liste dressée par cette convention. Il s'agit de la véloroute européenne n°6 reliant Nantes à la mer Noire en passant par notre Agglomération. Cette route cyclable qui traverse 10 pays est l'une des véloroutes européennes les plus empruntées parmi les 12 qui traversent l'Europe de part en part. Il est très difficile de trouver des informations sur le site de l'Office du Tourisme concernant la véloroute n°6 et son parcours dans la CAGB, ainsi que les hébergements disposant du label « accueil vélo » que trop peu de campings, hôtels, gîtes et chambres d'hôte possèdent pour le moment dans notre secteur. Pour rappel, le tourisme à vélo a engendré en 2008 1,9 Md€ d'activité économique en France et 16 500 emplois. Le niveau de dépenses des touristes à vélo est plus élevé que celui de la moyenne des touristes : 75 €/personne/jour pour les cyclistes itinérants, contre 54 €/personne/jour pour la moyenne des touristes.

Parallèlement, sur le site Internet de l'association des voies vertes et des véloroutes de France, lorsque les touristes à vélo recherchent un hébergement ou des visites à faire lors de leur passage dans le Grand Besançon, ils sont renvoyés vers le site de l'Incroyable Franche-Comté et non vers le site de l'Office du Tourisme du Grand Besançon. Pour terminer, je signale que si la véloroute n°6 draine chaque année dans l'Agglomération des milliers de cyclotouristes dont beaucoup viennent de l'étranger, elle est également un véritable trait d'union pour les habitants du Grand Besançon permettant de relier entre eux de façon agréable et conviviale les habitants de Routelle et Chalèze, de Torpes et Vaire-Arcier, ou encore d'Avanne-Aveney et de Roche-lez-Beaupré.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as raison sur le tourisme à vélo. Je crois que c'est un élément que nous pourrions peut-être rajouter. Cette route est effectivement un véritable trait d'union. Il m'arrive de rencontrer des maires de la périphérie sur la véloroute le dimanche, en train de courir, de faire du vélo. Ce qui montre que c'est un vrai trait d'union dans le Grand Besançon. Par contre, nous n'en avons pas la responsabilité, mais le Conseil Général pourrait demander que l'on respecte un peu plus les limitations de vitesse, car le dimanche après-midi, cela devient très dangereux de faire du vélo quand vous êtes croisés en permanence par des groupes de cyclistes très pointus qui roulent à 50 ou 60 km/h, au risque d'accrocher les familles avec leurs enfants. C'est un vrai souci. Nous sommes un peu victimes du succès. Mais tu as raison, Pauline, il faudrait que l'on voie avec l'Office du Tourisme.

M. PRALON.- Jean-Louis, tu as répondu à la question par rapport à la compétence du Département. Je voulais simplement signaler qu'actuellement, des travaux sont sur le point de démarrer sur la halte nautique de Deluz où des moyens seront mis en place notamment des sanitaires, pour qu'ils puissent être utilisés à la fois par les touristes fluviaux, mais également par les gens qui utilisent la véloroute, puisqu'il y a aussi une participation du Département sur cette réalisation. Voilà ce que je voulais signaler. Des améliorations sont donc en vue. Pour l'instant, ce ne sont pas de gros moyens qui sont dédiés. Mais en tout état de cause, nous pensons aussi aux cyclotouristes qui utilisent l'eurovéloroute.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Voie en site propre gare Viotte - Témis - Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « réduire la pollution pluviale » de l'Agence de l'Eau RMC

M. MICHAUD.- Ce rapport présente les projets d'aménagements relatifs aux eaux pluviales envisagés sur le linéaire de la voie en TCSP. Ils consistent à infiltrer le maximum d'eaux de ruissellement pour réduire les rejets en station d'épuration. C'est ainsi que 10 sites et 6 stations pourraient recueillir l'eau venant d'un maximum 78 500 m² de surface imperméabilisée sur les 107 000 m² du site propre. Leur coût global sera au plus de 2 M€. Il peut être aidé jusqu'à 50 % par l'Agence de l'Eau sollicitée à hauteur de 1 M€. Le nombre de sites aménagés sera ajusté en fonction des résultats de l'appel à projets.

Il vous est proposé par le Bureau d'approuver, dans le cadre du projet de voie en site propre de Transport en Commun entre la gare Viotte et le pôle d'échange Temis, la réalisation en tout ou partie des aménagements relatifs aux eaux pluviales, envisagés sur le linéaire, pour un montant maximum de 2,06 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela coûte cher pour infiltrer l'eau. Bien. Y a-t-il des oppositions ? Je crois que c'est bien d'infiltrer l'eau, plutôt que de l'amener dans nos stations où nous devons la traiter. C'est une bonne méthode. Tout le monde est donc d'accord.

Rapport n°2.2 - Nouvelle Boutique Mobilignes - Convention d'exploitation

M. LOYAT.- Cette nouvelle Boutique Mobilignes est située sur le parvis bas, à l'entrée du passage souterrain de la gare Viotte. Elle va remplacer la boutique intermodale qui existe depuis 2003. Comme cette dernière, elle assurera les missions polyvalentes d'information, de vente de titre de transport et d'accueil. Le rapport propose une convention d'exploitation entre les partenaires, à savoir la SNCF, la Région, le Département, la CAGB et Monts-Jura, avec une participation pour le Grand Besançon de 25 % des charges locatives, soit 1 964 €/an et 13,3 % des charges de fonctionnement privatives, soit 14 267 €/an.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°2.3 - Convention relais de l'actuelle Boutique Mobilignes

M. LOYAT.- L'actuelle boutique intermodale fonctionne encore. Comme il était prévu que la nouvelle serait mise en œuvre un peu plus tôt, la convention s'était terminée au 31 décembre 2013. Il est prévu une convention relais jusqu'à la mise en œuvre de la nouvelle Boutique Mobilignes. Il est dit que la participation financière serait répartie au prorata temporis, puisque cela ne couvrira pas l'ensemble de l'année 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°2.4 - Convention d'échange d'informations Voyageurs PEM Besançon Viotte

M. LOYAT.- Il s'agit d'une convention qui définit les modalités de mise en œuvre de l'information des voyageurs, une information en temps réel avec des panneaux, ce qui permet d'avoir une information sur l'ensemble des connexions pour les transports, connexion avec la gare Viotte. Le coût annuel pour la CAGB sera de 667 €/an.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Apparemment, tout le monde est d'accord.

Rapport n°2.5 - Rapport d'activité 2013 sur la DSP Transports urbains

M. LOYAT.- Vous avez le rapport intégral que vous avez dû lire attentivement. Je ne vais donc pas le résumer. Je vais peut-être faire quelques rappels, notamment pour les nouveaux délégués. Il y a un rapport pour les transports urbains, mais pas pour les transports périurbains. Pour les transports urbains, c'est une DSP, le délégataire étant Besançon Mobilités. Il vous est d'ailleurs rappelé dans le rapport les missions de Besançon Mobilités. Outre l'ensemble des lignes urbaines, il y a également Diabolo, un certain nombre de services (Ginko Access, Ginko Gare, etc.) et d'autres missions annexes. Le contrat de DSP couvre la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017. C'est un contrat à contribution forfaitaire. J'insiste sur ce point, puisque vous avez certainement vu dans le rapport les résultats financiers, notamment les pertes qui apparaissent pour Besançon Mobilités. Mais comme c'est un contrat avec une subvention forfaitaire et non une subvention d'équilibre, nous ne sommes pas impactés directement par ces résultats assez lourds pour l'année 2013.

Je me contenterai de pointer quelques points. Ensuite, je répondrai aux questions. Le premier point est que l'année 2013 a été une année de préparation active pour la mise en service du tram, et de manière plus générale, la mise en service d'un nouveau réseau Ginko, avec la préparation de la reconfiguration des lignes urbaines, puisque là, nous sommes à Besançon Mobilités. C'est détaillé dans le rapport. Cela impacte très fortement l'entreprise. Il y a également eu des changements importants à la Direction de l'entreprise.

Un deuxième point est souligné par le rapport, mais comme vous l'avez bien compris, c'est le rapport du délégataire. Il est donc logique qu'il souligne les perturbations liées au chantier. Ces perturbations sont indéniables. Je rappelle que le délégataire a signé en 2010 et qu'à ce moment-là, d'une part, le chantier du tram était prévu, de même que la mise en service, et d'autre part un travail très étroit a permis d'assurer le service. Dans le rapport, vous avez également des tableaux très intéressants que vous avez dû consulter, concernant la fréquentation, et notamment les baisses de fréquentation ligne par ligne, selon le type d'abonnement ou le type de voyage.

Cette baisse de fréquentation de 10 % par rapport à 2012 est tout à fait significative. Elle est due pour partie au chantier du tram, mais elle a aussi d'autres causes pas évidentes à examiner. Par exemple, nous observons depuis des années, et pas uniquement à Besançon, une baisse de fréquentation des seniors. Ces tendances sont plus larges et il faudra prendre des mesures appropriées contre celles-ci. Dans le rapport, vous avez également un certain nombre d'indications concernant le parc du matériel. Soulignons que s'il y a eu vieillissement du parc du matériel en 2013, avec la mise en service du tram, 30 bus sont sortis du parc. Il y a donc un rajeunissement important, raison pour laquelle nous avons ralenti le renouvellement du parc qui se poursuit par ailleurs avec l'achat de nouveaux bus.

Nous pouvons également souligner qu'en 2013, il y a eu l'enclenchement de travaux très importants sur le dépôt de Planoise, travaux qui ont été poursuivis en 2014. Cela va permettre de regrouper sur le dépôt de Planoise ce qui était fait sur le dépôt de Trey, puisque nous abandonnerons ce dernier en 2015. Il y aura ainsi deux dépôts, le centre de maintenance du tram et le dépôt de Planoise qui est fortement modernisé. Vous avez certainement vu dans le rapport des notations critiques du délégataire. Les travaux importants ont été effectués.

Je termine sur la partie financière. Je pense que vous avez vu attentivement le compte d'exploitation du délégataire. Les résultats financiers sont très négatifs. Il est aussi intéressant de voir par sous-ensemble. Par exemple, les frais de siège sont multipliés par 3,5 entre 2012 et 2013, et nous arrivons ainsi à 1 M€ pour les frais de siège. Pour les recettes, il y a une légère baisse. Elles sont très en deçà des recettes prévisionnelles du délégataire, mais il avait sans doute eu des prévisions trop optimistes.

Il a signé le contrat, cette signature a été le résultat de négociations longues, cela ne s'est pas fait en une nuit. C'est donc le résultat de quelque chose qui doit être assumé par le délégataire. Je voulais juste pointer ces quelques points, sachant que le rapport est très riche.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien.

M. CONTOZ.- Je voudrais rappeler aux Vice-Présidents, profitant de cette présentation de cette DSP et des résultats, que nous avons toujours un désaccord sur le Plateau avec la Délégation Transports au sujet de Diabolo. Nous sommes dans l'attente d'un véritable travail pour envisager un Diabolo Collège sur le Plateau. Il ne faut pas le perdre de vue. Nous ne le perdons pas de vue.

Deuxièmement, je veux parler de la dégradation du service sur une ligne importante. Je veux parler de la ligne scolaire qui dessert un lycée de rattachement du Plateau cher au Président (le lycée Jules Haag), où depuis la rentrée, il n'y a plus de ligne directe. Cela ne nous a pas été expliqué lorsqu'il y a eu des réunions de concertation pour nous expliquer l'évolution de Ginko. Nous n'avons pas du tout abordé ce sujet. Les familles nous ont alertés. Aujourd'hui, les lycéens ont deux changements pour se rendre à Jules Haag. Ils arrivent d'ailleurs en retard régulièrement, mais cela ne va pas durer du côté du lycée. Lorsque j'ai pris la parole pour soutenir le projet « tram », je me rappelle bien – et je pense que tu t'en rappelles aussi, Président – avoir dit que je soutenais ce projet, à condition qu'il n'y ait pas de dégradation du service. Là, je considère que c'est une dégradation embêtante, surtout pour les lycéens qui payent Diabolo. Il ne faut pas l'oublier. Je souhaite que nous puissions avoir des explications. Pourquoi cette ligne a-t-elle été modifiée ? Pourquoi les lycéens ont-ils deux changements pour se rendre au lycée Jules Haag ? Il faudrait voir comment nous pouvons améliorer cela dans le cadre d'une réunion de concertation.

M. LE PRÉSIDENT.- Michel va répondre. Je crois que nous regardons pourquoi. Honnêtement, je ne le sais pas. Globalement, il y a eu beaucoup de gros progrès avec les 4 lignes essentielles mises en place. Mais il est possible que là, il y ait un souci, si tu le dis. Combien y avait-il de changements précédemment ? Il y avait un changement, contre deux maintenant. Il faut regarder cela. Je ne pense pas que nous ayons la réponse tout de suite.

Mme WEINMAN.- Je souhaite livrer quelques remarques à votre sagacité. Il n'y a pas beaucoup de surprise, en tout cas de ma part, d'apprendre que l'essentiel de la dégradation du service était lié aux travaux du tram. Je n'en suis personnellement pas trop surprise. Il y a d'autres bonnes nouvelles malgré tout, dont le rajeunissement du parc. J'ai été extrêmement intéressée par le tableau qui figure en page 150 du rapport, où nous avons les kilomètres commerciaux par ligne urbaine. Je pense que des montées et descentes sont connues en principe par Transdev et Besançon Mobilités au niveau de tous les points. Je trouverais intéressant que nous puissions avoir aussi ces chiffres pour les principaux bourgs, pourquoi pas les autres villes ou villages de l'Agglomération. C'est important parce que peut-être qu'en les analysant mieux, cela permettrait de mettre le point sur quelques petits ratés qui ne sont peut-être pas vécus de la même façon dans tous les points de l'Agglomération, notamment le long du tramway.

Par exemple, pour parler d'une commune que je connais un petit peu mieux, quand nous arrivons au bout du bout du côté des Marnières, les Rochois, les Novillarois, etc., qui aimeraient prendre le tram et qui sont, pour la plupart, vraiment ravis de ce nouvel outil et de pouvoir le prendre quelquefois, ne le peuvent pas pour leur travail, parce que la desserte depuis le terminus est tellement irrégulière qu'ils prennent leur voiture s'ils ne veulent pas perdre 45 minutes pour faire 3 km. Peut-être que dans cette restructuration du bus, en tout cas par rapport à ces points-là, le long de la ligne et en bout de ligne, il y aurait des améliorations à faire. Merci de m'avoir écoutée.

Mme VIGNOT.- J'ai deux éléments, dont une réflexion. On m'a fait savoir que du côté de la Haute-Saône, les gens n'avaient pas encore identifié qu'ils pouvaient avoir des parkings-relais et donc bénéficier du tram. Il n'y avait pas encore ce genre de report. La communication s'est un peu arrêtée à la frontière haute-saônoise. Je pense que cela mérite peut-être d'explorer cet aspect pour désengorger justement ce côté.

Deuxièmement, il revient du Campus que la ligne 3 qui fait centre-ville/Campus n'est pas assez supportée par des bus suffisamment importants. Tous les matins, elle passe devant des étudiants qui se retrouvent devant leur arrêt de bus. Comme il y avait déjà eu un ressenti d'un campus qui n'était pas dans les grandes lignes, il serait bien d'être attentif, de s'assurer que les étudiants puissent arriver à l'heure à leur cours tous les matins. Les enseignants le disent, ils ne pénalisent pas leurs étudiants qui arrivent parfois avec 1h de retard, sinon 45 minutes.

M. LOYAT.- Concernant Diabolo, le débat n'est pas clos. C'est le débat de la tarification solidaire. C'est donc bien l'objectif de proposer une tarification, donc une refonte de l'ensemble de la tarification en incluant Diabolo. Avant la fin de l'année, il y aura le lancement de la concertation. En tout cas, nous présenterons la démarche. La concertation commencera au moins en début d'année 2015.

Concernant la ligne pour Jules Haag, il y avait eu une réunion publique sur le Plateau. Quand nous avons présenté l'ensemble des lignes, cela n'était pas ressorti. Je vais voir par rapport à ce problème. En tout cas, il faut bien distinguer deux types de problèmes. Là, je crois que cela apparaissait bien. D'une part, de nombreux dysfonctionnements ou de mauvais fonctionnements sont, nous pouvons l'espérer, dus à une période de rodage, tant pour le tram que pour les bus avec des points de congestion. Cela va s'améliorer et il faut prendre des moyens pour que cela s'améliore. D'autre part, certains dysfonctionnements peuvent relever d'ajustement par rapport à la desserte telle qu'elle a été conçue. Je ne veux pas donner de réponse ce soir. Mais je note le problème.

Concernant le périurbain, si j'ai bien compris, il y avait deux points. Nous n'avons pas d'information sur le périurbain, puisque c'est le rapport du délégataire. Mais nous pouvons voir pour donner une information, puisque nous sommes tout à fait en mesure de la donner. Elle ne rentre pas dans un cadre réglementaire, comme c'est le cas pour la DSP. Là aussi, j'ai entendu qu'il y avait un certain nombre d'ajustements, en tout cas de points à regarder de près.

Concernant la communication par rapport aux parkings relais, je voudrais d'abord dire que les parkings relais – et je pense que vous pouvez le constater, notamment celui des Hauts-du-Chazal, parce que c'est le plus visible – sont un succès. C'est tangible. Il suffit de voir le nombre de voitures sur ces parkings relais. C'est un succès, pour autant, nous voyons bien que même avec des messages simples, il faut communiquer, recommuniquer, par exemple sur l'histoire des 4 € (bien faire comprendre que ce n'est pas par personne, mais par voiture). Je note que sur la Haute-Saône, il y a peut-être une communication insuffisante. Plus globalement, pour la communication, il y aura une vague de communication importante. Nous pouvons penser que la période la plus adéquate serait au mois de novembre. La faire immédiatement maintenant alors qu'il y a encore certains nombres de retards n'est pas forcément le plus productif. En tout cas, il doit y avoir une nouvelle vague de communication importante sur les parkings relais, et de manière plus générale sur le réseau.

Concernant la ligne 3 et la desserte du Campus de la Bouloie, typiquement, nous avons deux problèmes distincts. Il y a :

- le problème de retard lié à des problèmes de congestion, de circulation, etc., mais il doit se régler ;
- le problème de matériel (bus articulés ou bus standard) qui peut aussi se régler assez facilement.

Par ailleurs, il y a eu une refonte de la desserte où le Campus de la Bouloie n'est pas du tout négligé, loin de là, mais c'est fait différemment. Ce n'est plus la ligne 7, il y a la ligne 3, etc. Sans attendre le Transport en Commun en Site Propre, il y a une desserte importante pour ce Campus. Nous en avons parlé avec Anthony POULIN. Il faut que nous fassions une communication forte et sans attendre. Une communication a déjà été faite en direction des étudiants. De plus, il est plus facile de toucher les étudiants et les enseignants que d'autres publics. Là, je note bien. D'autant plus qu'il y a cette idée relayée parfois de manière polémique et d'autre fois, sans que cela soit polémique, comme quoi le Campus de la Bouloie a été négligé, ce qui n'est pas le cas.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas le cas, puisqu'une ligne essentielle va de Rivotte à la Bouloie en passant par la gare, mais qui peut connaître un certain nombre de difficultés. Le problème de la capacité est vrai, nous devons le voir. Comme Michel l'a dit, je crois qu'il faut être encore un peu patient. De nombreux ajustements sont en train de se faire. Nous connaissons bien les difficultés qu'il y a sur Besançon, à savoir Canot-Chamars et du côté de la gare. J'ai d'ailleurs demandé à ce que l'on étudie d'autres parcours pour les voitures. Entre autres, quand on va à Vesoul, je ne suis pas sûr qu'il soit utile de passer devant la gare. On peut peut-être, en modifiant les sens de circulation, passer par le bas. Il y a donc encore des ajustements à faire, ainsi que des changements d'usages. De nombreuses personnes n'ont pas encore totalement adapté leur mode de transport par le tram. Cela se fait de plus en plus.

Pendant ce week-end, j'étais dans les communes de la périphérie. Beaucoup de gens m'ont dit qu'ils venaient à Besançon en tram et qu'ils appréciaient cela. Cet après-midi, j'étais vers 16h au Hauts-du-Chazal, je peux vous dire que le parking était plein aux deux tiers. Je pense que le problème que nous aurons assez rapidement sera d'agrandir les parkings. Nous avons de la place pour les agrandir, nous l'avions prévu. Nous aurons certainement besoin de les agrandir. Il y aura aussi des ajustements à faire. Je suis donc d'accord avec Michel. Ne communiquons pas tant que ce n'est pas encore « tip-top ». Il vaut mieux attendre.

Mme SUGNY.- J'ai un questionnement sur la page 163 et le nombre de kilomètres commerciaux parcourus, notamment concernant le service Ginko Access. C'est un service que je connais bien. Je m'étonne du nombre de kilomètres parcourus, de la baisse comparativement entre 2012 et 2013, alors que le standard explose, qu'il y a de plus en plus de demandes insatisfaites. Je me questionne sur ce tableau. Je voulais savoir comment la CAGB et le service Transports pouvaient remédier à ce problème insatisfaisant au niveau des usagers.

M. LE PRÉSIDENT.- Michel pourra peut-être préciser, mais ce sujet avait déjà été évoqué entre autres avec Jean-Claude ROY. Le problème de Ginko Access est le suivant : de nombreuses personnes réservent systématiquement, tous les jours, ce qui fait un embouteillage ; et au dernier moment, ils annulent. Je pense que c'est l'explication de cette baisse.

Tu as raison, il y a de plus en plus de demandes. Elles ne sont pas satisfaites, alors que nous savons par contre que certains bus ne sont pas remplis. Il y a donc un problème de régulation. Le problème est que lorsque c'est gratuit, à disposition, on n'a pas un quota de voyages, on réserve par sécurité. Ensuite, comme il n'y a pas de pénalité si l'on ne le prend pas, on ne le prend pas et on perd de la capacité. C'est ce que m'avait expliqué Jean-Claude ROY. Je ne suis pas sûr que ce soit la seule explication, mais il faudra vérifier cela. Michel, en as-tu une autre ?

Mme SUGNY.- Ce service n'est pas gratuit. Il est même surtaxé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais bien que le service n'est pas gratuit. Ce n'est pas ce que je veux dire. Mais on peut réserver un nombre conséquent de fois. Cela veut dire que si tu appelles pour un usage unique et nouveau, le système est plein, alors qu'au dernier moment, les places se libèrent. C'est ce que je veux dire. Je sais bien que ce n'est pas gratuit.

M. LOYAT.- Sur le nombre de kilomètres, il y a 10 000 km en moins. Je n'ai pas l'explication tout de suite. Je vais regarder.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ces deux rapports ? Je n'en vois pas.

Je voudrais signaler que ce soir, c'est un moment un peu particulier pour Mireille TOITOT, puisque c'est son dernier Conseil. Nous allons d'ailleurs arroser cela dans quelques minutes.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Mireille a passé une longue période aux Ressources humaines. Je l'ai connue lorsqu'elle était DRH à la Poste, nous nous retrouvions face à des postiers en colère qui voulaient murer le mur de ma permanence. Nous avons donc des souvenirs anciens. Je pense que ce qui la caractérise, et c'est d'ailleurs reconnu par l'ensemble des Organisations syndicales, est son sens du dialogue social. Elle a un grand sens du dialogue et avec celui-ci, elle a permis de mettre de l'huile dans les rouages, de déminer des situations compliquées. Elle est une très grosse travailleuse, même si elle n'est pas la seule. Lorsque je quitte la Mairie quelquefois assez tard le soir, elle est encore là. Donc, elle travaille plus que le Maire ou le Président.

Elle va partir en retraite, elle sera plus souvent dans un charmant village de la périphérie, juste en haut de la côte Comice, si vous voyez ce que je veux dire. Elle saura certainement se rendre utile là-bas. Elle va quitter la Direction mutualisée du CCAS, de la Ville et de l'Agglo. Son remplacement est en cours. Ce sera un vrai challenge pour la remplacer. Je voulais en votre nom à toutes et à tous la remercier et lui souhaiter une bonne autre nouvelle vie, puisqu'elle a plein de choses à faire. Je lui ai demandé de rester encore un mois ou deux, elle n'a pas voulu, elle m'a répondu « c'est terminé, je m'en vais ». Elle a plein de choses à faire là-bas, à Larnod. Vous allez donc récupérer quelqu'un de compétent dans vos murs. Merci beaucoup, Mireille.

Applaudissements.

Mme TOITOT.- Je voudrais tout simplement vous remercier. J'ai vécu 7 années extrêmement denses, avec un pôle mutualisé depuis 5 ans. Je reconnais que j'ai eu beaucoup de plaisir à rencontrer à la fois les élus de la Ville et de l'Agglo. C'était 5 années riches. Je souhaite vraiment une construction solide de la maison commune, pour reprendre l'expression du premier Vice-Président. Merci beaucoup à tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Mireille.

Applaudissements.

Motion pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État et de l'arrêt des services rendus par l'État central pour le compte des communes dans le cadre de l'Administration du Droit des Sols (ADS)

M. LE PRÉSIDENT.- Comme je m'y étais engagé la dernière fois, vous avez une proposition de motion pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État et de l'arrêt des services rendus par l'État central pour le compte des communes dans le cadre de l'Administration du Droit des Sols (ADS). C'est un sujet dont je me suis entretenu très longuement cet après-midi avec le Premier Ministre en lui expliquant combien c'était pénalisant pour l'ensemble des collectivités, pour leur capacité d'investissement, pour l'emploi en général. Je lui ai dit combien nous étions inquiets par rapport à cela. Je lui ai également dit un certain nombre d'autres choses que je ne suis pas obligé de rendre publiques concernant ces dotations.

Dans cette motion, une proposition de correction a été proposée, qui a été discutée avec le groupe Vert. Il souhaiterait que l'on rajoute « *en effet, la situation budgétaire dans notre pays est extrêmement dégradée du fait de l'accumulation de déficits successifs depuis de trop nombreuses années* ». Là, et Gabriel BAULIEU le dit souvent, cela fait 30 ans, voire 35, que l'Etat vit au-dessus de ses moyens. Personnellement, à partir du moment où il n'y a pas de date, cela ne me choque pas. J'ai dit la dernière fois que nous pourrions voter ces amendements. Je viens de vous lire ce qui serait rajouté. Nous pouvons donc en discuter.

M. BAULIEU.- Pour le resituer dans l'ensemble, ce qui est écrit là est une évidence. C'est vrai que tout laisse à penser au contraire que ce mouvement sera appelé à se prolonger en matière d'inversement de la courbe, etc. La réalité budgétaire du pays est celle rappelée ici. Sur ce que l'on dit après, à savoir que « *dans ce contexte, les collectivités locales doivent évidemment prendre leur part* », ou alors nous disons ce soir dans la position que cette affaire doit totalement nous épargner, cela peut être un point de vue ; ou alors nous essayons de faire la part des choses en disant que nous apportons notre contribution jusqu'à un certain niveau. Mais nous n'allons pas pouvoir aller très loin dans cette manière. Tel que c'est amendé là, cela veut dire cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons faire les choses simplement. Il y a une proposition de motion et deux propositions d'amendement. Je mets ces amendements aux voix. S'il y a une majorité, nous l'inscrivons. Sinon, nous ne les inscrivons pas et nous votons sur le texte non amendé. Nous pouvons d'ailleurs voter en deux fois, puisqu'il y a deux propositions. Je ne vous cache pas que la première proposition ne me choque pas spécialement. Nous savons bien que cela fait 35 ou 40 ans que nous vivons au-dessus de nos moyens.

M. LIME.- Si nous votons le deuxième, c'est ce qu'il y a aujourd'hui. Ce n'est pas la peine de faire une motion s'il y a le deuxième. C'est ce qu'il y a aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Christophe, si tu permets je fais des propositions. Après, vous prendrez la parole. Même avec mes amis, je vais essayer de faire respecter la même règle qu'avec tout le monde. Je propose de mettre ces amendements aux voix. Ensuite, nous votons la motion. Je propose donc deux amendements, parce qu'il y a deux lignes différentes. Nous votons et en bon démocrate, je fais voter le résultat de tout cela.

M. ALAUZET.- Il s'agit de trouver l'équilibre dans une situation qui concerne tout le monde, et chacun a ses responsabilités, aussi bien les ménages, que les entreprises, que les collectivités, que l'État. Il s'agit simplement de dire dans cette motion de manière équilibrée que l'État a un peu plus de souplesse dans les dotations qu'il apporte aux collectivités, ce qui n'est pas la situation actuelle. Pour autant, les collectivités, Besançon, l'Agglo et toutes les autres assumeront leur part de responsabilité.

C'est juste une question de curseur, mais la responsabilité doit être partagée, ou alors, cela veut dire que nous n'habitons pas dans le même pays, et que nous nous lavons les mains de tout ce qu'il se passe au niveau de l'État central.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose deux amendements. Le premier serait de rajouter « *en effet, la situation budgétaire de notre pays est extrêmement dégradée du fait de l'accumulation de déficits successifs depuis de trop nombreuses années* ». Il n'y a pas de référence de date. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à cet amendement ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté, nous le rajouterons dans le texte que je ne vais pas vous relire, parce que vous l'avez tous sous les yeux. C'est largement inspiré de ce qu'a fait l'AMF ou l'association des Maires des Grandes Villes de France.

Le second amendement serait de rajouter « *dans ce contexte, les collectivités locales doivent évidemment prendre leur part* ». Y a-t-il des oppositions à cet amendement ? J'en compte 41. Qui est pour ? J'en compte 21.

Je propose donc, en bon démocrate que je suis, de rajouter « *en effet, la situation budgétaire de notre pays est extrêmement dégradée du fait de l'accumulation de déficits successifs depuis de trop nombreuses années* ». Cette motion est donc modifiée ainsi. Que ceux qui sont contre cette motion ainsi modifiée lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je compte 2 voix. Cette motion est donc adoptée. Je vous remercie.

La séance est levée.